

**MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE
UNIVERSITE MOULOU MAMMERI DE TIZI-OUZOU
FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, COMMERCIALES ET DES
SCIENCES DE GESTION**



*Mémoire de fin d'étude en vue de l'obtention du
Diplôme de Master académique en sciences économiques.
Option : Développement local, Tourisme et Valorisation du Patrimoine.*

Thème

**Impact des mesures d'accompagnement à la création
d'entreprises sur l'emploi : cas de la wilaya de TIZI-
OUZOU**

Réalisé par :

M^{me} AZOU Yasmina

M^{elle} MELAHI Tassadit

Membre de jury :

- Président: FEKHAR Mouloud, MAA, UMMTO,
- Examineur : BABOU Omar, MAA, UMMTO,
- Rapporteur : KHAZNADJI Mohamed, MAA, UMMTO,

Année universitaire 2017-2018

Remerciements

*Nos remerciements s'adressent aux nombreuses personnes qui nous ont apportés aide et soutien tout au long de l'élaboration de ce mémoire. Nous remercions tout particulièrement notre encadreur **Mr KHAZNADJI Mohamed** qui nous a guidé, encouragé et conseillé tout au long de cette recherche, nous remercions aussi le chef de notre spécialité **Mr ABRIKA Belaid**, et les membres du jury, le président **Mr FEKHAR Mouloud** et l'examineur **Mr BABOU Omar**.*

Nous présentons aussi nos remerciements à tous les enseignants de l'université Mouloud MAMMERRI, qui ont contribué à notre formation durant tout notre cursus universitaire.

Merci à vous tous qui avez contribué, de près ou de loin, à un moment ou à un autre de cette recherche. Sans vous cette recherche n'aurait sans doute pas été pareille.

Dédicaces

A la mémoire de mon père.

A ma mère, mes frères et mes sœurs.

A tous ceux qui me sont chers.

Tassadit

Dédicaces

A mon père.

A ma mère, mes frères et mes sœurs.

A tous ceux qui me sont chers.

Yasmina

Liste des Abréviations

Abréviations utilisées

ALGEX : Agence Nationale de Promotion du Commerce Extérieur

ANDI : Agence Nationale de Développement de l'Investissement

ANDPME : Agence Nationale de Développement de la Petite et Moyenne Entreprise

ANEM : Agence Nationale de l'Emploi

ANGEM : Agence Nationale de Gestion du Micro Crédit

ANSEJ : Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes

BTPH : Bâtiments, Travaux Public et Hydraulique.

CAGEX : Compagnie Algérienne d'Assurance et de Garantie des Exportations

CASNOS : La Caisse Nationale de Sécurité Sociale des Non-salariés

CATI : Centre d'Aide au Travail Indépendant

CCLS : Coopératives de Céréales et de Légumes Secs et de leurs Unions

CDD : Contrats a Durée Déterminée

CFI : Contrats Formation Insertion

CGCI : Caisse de Garantie de Crédit d'Investissement

CGMP : Caisse de Garantie des Marchés Publics

CID : Contrats d'Insertion des Diplômés

CIP : Contrats d'Insertion Professionnelle

CNAC : Caisse Nationale d'Assurance Chômage

CNAS : Caisse Nationale des Assurances Sociales

CRE : Centre de Recherche d'Emploi

CTA : Contrats de Travail Aidé

DAIP : Dispositif d'Aide à l'Insertion Professionnelle

DIPI : Ministère de l'Industrie de la Petite et Moyenne Entreprise

FGAR : Fond de Garantie des Crédits aux Petite et Moyenne Entreprise

FR : Formation reconversion

IBS : Impôts sur le Bénéfice des Sociétés

IRG : Impôts sur le Revenu Global

LFC : La Loi de Finance Complémentaire

OCDE : L'Organisation de coopération et de développement économiques

ONS : Office Nationale des Statistiques

PME : Petite et Moyenne Entreprise

PTE : Très Petites Entreprises

RFIG : Crédit sans Intérêt

TAP : Taxe sur l'activité professionnelle

TIC : *Technologies de l'information et de la communication*

TVA : Taxe sur la Valeur Ajouté

WTO : Wilaya de Tizi-Ouzou

Sommaire

Sommaire

Introduction générale	2
Chapitre I : l'emploi et la dynamique entrepreneuriale	
Introduction	5
Section 1 : Fondements théoriques de l'emploi	6
Section 2 : l'entrepreneuriat et l'emploi	10
Section 3 Politiques publiques d'emploi	20
Conclusion.....	27
Chapitre II : Mesures d'aide à la création d'entreprise	
Introduction	28
Section 1 : Mesures d'accompagnements à la création d'entreprise.....	29
Section 2 : Dispositifs d'aide à la création d'activité et d'emploi.....	42
Section 3 : Recours aux Politiques actives d'emploi	51
Conclusion.....	53
Chapitre III : méthodologie et analyse des résultats de l'enquête	
Introduction	54
Section 1 : Cadre méthodologique de l'enquête.....	55
Section 02 : Résultats de l'enquête auprès des dispositifs	61
Section 3 : Analyse des résultats de l'enquête par questionnaire.....	73
Conclusion.....	82
Conclusion générale	83
Bibliographie.....	86
Annexes	91
Tables des matières	96

Introduction générale

&

Problématique

Introduction générale

L'entreprise constitue un agent économique qui contribue à la création de richesses et d'emplois. Elle est placée au cœur des questions du développement socio-économiques d'un territoire. De nos jours, la création d'entreprise occupe une place particulière dans les politiques publiques, elle pourrait constituer une alternative à la résorption du chômage.

La lutte contre le chômage est devenue une priorité majeure des politiques publiques des Etats en adoptant des mesures incitatives et parfois impératives.

En Algérie, la problématique du chômage s'est posée davantage depuis la transition de l'économie planifiée à l'économie de marché qui s'est caractérisée par la libéralisation économique et le désengagement de l'Etat de la sphère économique avec fermeture de l'essentiel des entreprises publiques.

Face à ce phénomène, l'Algérie essaie de mettre en place un environnement favorable à la création d'entreprises privées qui est un préalable pour la prise en charge des questions économiques et sociales.

Dans ce cadre, beaucoup de mesures ont été prises pour développer le tissu de PME et de PMI.

Toutefois, il y a lieu de souligner que l'objectif majeur visé par ces mesures est la prise en charge du problème du chômage qui est jusque là ne cesse de prendre des proportions inquiétante.

C'est dans ce contexte qu'un ensemble de politiques actives d'emplois ont été adoptées. Elles consistent en la mise en place d'un ensemble des dispositifs permettant aux porteurs de projets de créer leurs propres entreprises. Principalement, ces dispositifs sont : La Caisse Nationale d'Assurance Chômage (CNAC), l'Agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes (ANSEJ), Agence Nationale de Gestion du Micro Crédit (ANGEM), L'Agence Nationale de Développement de l'Investissement (ANDI).

Dans le cadre de notre travail, nous tenterons d'analyser l'impact des dispositifs institutionnels sur l'emploi dans la wilaya de TIZI OUZOU. En d'autres termes, il s'agit d'évaluer l'efficacité de ces dispositifs à créer des emplois tant espérés, leurs impacts sur le marché de travail dans de la wilaya de TIZI OUZOU.

Le choix d'évaluation de ces dispositifs à travers le variable emploi se justifie par la vocation principale de ces dispositifs qui est liée à la lutte contre le chômage ; mais également, la création d'emploi est un préalable pour toute logique de développement.

Pour parvenir à cet objectif, il y a lieu de répondre successivement aux questions suivantes :

- 1- Quelle relation entre l'entrepreneuriat et l'emploi ?
- 2- Quelle est la place des politiques actives de l'emploi dans la politique globale d'emploi en Algérie ?
- 3- En quoi consistent les mesures d'aides à la création d'entreprise en Algérie ?
- 4- Quel est l'impact des principales mesures d'aides à la création d'entreprise sur l'emploi au niveau local aussi bien d'un point de vue quantitatif que d'un point de vue qualitatif ?

Les hypothèses :

- 1- Aussi bien d'un point de vue théorique (théorie classique et théorie keynésienne) que d'un point de vue pratique (les politiques d'emploi) il existe une relation positive et vérifiée entre l'entrepreneuriat et l'emploi.
- 2- Les politiques actives d'emplois, qui consistent principalement à aider les chômeurs à se prendre en charge, sont les plus favorisée ces dernières années en Algérie.
- 3- Les mesures d'aide à la création d'entreprise en Algérie sont très variées et concernent l'ensemble des secteurs d'activités. Toutefois, celles qui se rapportent aux dispositifs (CNAC, ANSEJ, ANGEM, ANDI) sont les plus importantes.
- 4- L'impact des principales mesures d'aide à la création d'entreprise sur l'emploi au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou est considérable sur le plan quantitatif mais demeure insuffisant d'un point de vue qualitatif.

Motivations du travail

Les raisons du choix du thème :

- Il constitue un sujet d'actualité et il fait l'objet de nombreux articles dans la presse nationale et internationale et de nombreux travaux d'économistes qui ont mis en évidence l'importance de l'entrepreneuriat et sa contribution à la création d'emploi, en attirant l'attention des pouvoirs publics sur la nécessité de promouvoir la culture entrepreneuriale dans le but de soutenir la croissance économique par la promotion des PME.

- Le marché du travail en Algérie reste encore marqué par l'importance du taux de chômage qui affecte particulièrement les jeunes en absence de perspectives de création d'emplois.

Méthodologie de recherche :

Afin de répondre à la problématique formulée au départ, nous avons adopté la démarche suivante :

Dans le premier chapitre, nous avons établi sur la base d'une recherche documentaire, la relation entre l'entrepreneuriat et l'emploi et une synthèse des politiques d'emploi en Algérie.

Dans le deuxième chapitre, nous avons établi une présentation quasi-exhaustive des mesures d'appui à la création d'entreprises en Algérie en mettant l'accent sur les dispositifs d'aide à la création d'activité.

Dans le troisième chapitre, nous avons réalisé une étude empirique dans la wilaya de TIZI OUZOU portant sur l'impact de chaque dispositifs sur l'emploi au niveau local. Pour ce faire, nous avons réalisé deux types d'enquêtes : la première auprès des dispositifs et une autre à travers un questionnaire ciblant 46 entreprises.

Chapitre I :

L'emploi et la dynamique entrepreneuriale

Introduction :

Ce chapitre a pour objet d'aborder sur le plan théorique la notion de l'emploi et celle de l'entrepreneuriat et les mettre en relation.

Le Chômage est un déséquilibre macroéconomique du marché du travail. Le marché du travail est le marché sur lequel se confrontent les offres (ensemble des travailleurs qui proposent leur force de travail) et les demandes de travail (ensemble des postes d'emploi non pourvus). Ainsi, l'offre de travail est une fonction croissante du salaire alors que la demande est une fonction décroissante du salaire.

La question de l'emploi a fait l'objet d'analyses de plusieurs courants de pensée dans le domaine de l'économie. Elles ont mis en évidence l'importance de l'entrepreneuriat et sa contribution à la création d'emploi.

L'entrepreneuriat a suscité ces dernières années un intérêt croissant tant dans les milieux politiques que dans les milieux académiques. Ce regain d'intérêt pour l'entrepreneuriat est lié fondamentalement à sa contribution à l'absorption du chômage et à la croissance économique.

Les politiques actives d'emploi sont de plus en plus adoptées ces dernières années dans le travail d'entrepreneuriat.

Nous abordons dans ce premier chapitre, d'abord, les fondements théoriques de l'emploi, en mettant l'accent sur les deux grandes théories de la macro-économie (théorie classique et keynésienne). Ensuite, nous abordons la question de la dynamique entrepreneuriale et les politiques publiques d'emploi.

Section 1 : Fondements théoriques de l'emploi

La théorie de l'emploi est fondée essentiellement sur deux grandes théories macro économiques ; la théorie classique et la théorie keynésienne.

I.1.1 Analyse classique de l'emploi :

La théorie classique est fondée sur l'équilibre général ¹ du marché du travail. Selon les économistes classiques, le niveau de l'emploi d'équilibre est défini comme une situation dans laquelle tous ceux qui veulent travailler à un salaire bien défini obtiennent un travail sans aucune difficulté. Ainsi, l'existence des chômeurs est une impossibilité logique de trouver un emploi. Dans une situation où l'économie est régulée par les mécanismes du marché, le chômage n'existe pas. Toutefois, deux formes du chômage peuvent exister : le chômage volontaire et le chômage transitoire².

Chômage volontaire se manifeste lorsque les demandeurs d'emploi n'acceptent pas de travailler au salaire qui se fixe sur le marché, donc il correspond à celles qui pourraient trouver un emploi si elles le souhaitaient, mais préfèrent ne pas travailler.

Chômage transitoire est dû aux délais d'adaptation de l'offre à la demande.

Le chômage qui persiste au salaire d'équilibre est dû à des frictions, donc l'économie est toujours dans un équilibre de plein emploi.

Selon les libéraux le coût du travail est considéré comme le déterminant principal du volume de l'emploi. Le coût de travail comprend le salaire net versé aux salariés et les cotisations salariales. Si les entreprises n'arrivent pas à établir leur taux de marge, cela les pousserait à réduire leurs investissements ; les profits d'aujourd'hui sont les investissements de demain et les emplois d'après demain. La baisse du coût de travail devrait avoir des effets positifs :

- Des entrepreneurs seront incités à embaucher davantage
- La baisse du coût salarial devrait rendre les entreprises plus compétitives
- La baisse du coût de travail augmente le profit des entreprises
- La baisse du salaire réel devrait inciter un certain nombre de salariés de se retirer du marché du travail vu que le salaire n'est pas important alors les chômeurs découragés contribuent à la diminution statistique du chômage.

¹ CAPUL J.-Y., (1990), *Emploi et chômage*, éd : la documentation française N°246, Paris, pp 20-22.

² Ibid.

Vision des classiques sur l'entrepreneur :

La plupart des économistes classiques ont abordé l'entrepreneur selon des visions différentes :

Selon Adam Smith¹ la fonction principale de l'entrepreneur est l'accumulation du capital.

David Ricardo² pense que la détention du capital qui permet l'exercice de rôle de l'entrepreneur. Celui ci accepte le risque et c'est à lui de prendre des décisions essentielles et supporter les difficultés.

Pour JB Say « l'entrepreneur est l'agriculteur, manufacturier, le commerçant, ou pour les désigné par une dénomination commun à ces trois ; il parle de l'entrepreneur d'industrie c'est-à-dire celui qui entreprend pour son propre compte. »³. Les caractéristiques fondamentales de l'entrepreneur sont sa capacité de direction et d'organisation qui constituent une partie intégrante dans son activité.

On peut constater que chaque économistes classique à une vision différente a l'égard de l'entreprenariat, pour Adam Smith l'entrepreneur est celui qui accumule un capitale, pour David Ricardo est celui qui accepte le risque et pour JB Say est celui qui organise la production.

La théorie classique de l'emploi a été critiquée par Keynes. Selon lui, une économie en plein équilibre de l'emploi est totalement fausse.

I.1.2 Analyse keynésienne de l'emploi :

La crise de 1929 a montré les limites de l'approche classique pour laisser la place à un raisonnement économique basé sur la demande⁴. Keynes conteste la théorie classique, et également celle des néoclassique qui se basent sur le modèle de la concurrence pure et parfaite, dans son ouvrage intitulé « la théorie générale de l'emploi de l'intérêt et de la monnaie » publié en 1936, Keynes rejette l'idée d'un marché de l'offre et de la demande.

La théorie keynésienne venue pour remplacer la défaillance des classiques, sur (le chômage volontaire et le désespoir des sans-emplois), Keynes établit la Théorie Générale de l'emploi,

¹ MAKNI J. (2012), *Entreprenariat et développement local*, éd : universitaires européennes, paris

² Ibid.

³ Ibid. pp 19

⁴ CAPUL J.-Y. Op cit.

qui peut être considérée comme la première théorie cohérente d'un chômage dû à une insuffisance de la demande¹. Il considère que seule une intervention de l'Etat par une politique économique, pourrait relancer l'économie et la mener vers le sentier du plein emploi. Dans la théorie générale, le plein emploi n'est qu'une situation limite ; il n'existe pas dans des circonstances normales.²

Selon la théorie keynésienne le chômage est involontaire contrairement à la théorie classique, **chômage involontaire** : se manifeste lorsqu'il existe une hausse du prix des biens de consommation par rapport aux salaires nominaux, l'offre globale de main d'œuvre disposée à travailler aux conditions courantes de salaire et de la demande globale de main d'œuvre aux mêmes conditions s'établissent toutes deux au dessus du niveau antérieur de l'emploi.³

Théorie de l'emploi :

Le but ultime de Keynes est la découverte des facteurs qui déterminent le volume de l'emploi. Les entrepreneurs fixent leur niveau d'embauche selon le principe de « la demande effective »⁴. Ils offrent un niveau de production égale à la quantité de bien qu'ils espèrent écouler d'une part, en veillant à maximiser leur profit d'autre part. C'est donc la demande globale anticipée qui détermine les volumes de la production et de l'emploi.⁵

Vision keynésiennes sur l'entrepreneur :

Keynes considère que l'entrepreneur fonde d'une façon ou d'un autre sa décision d'investir. Le rôle crucial des entrepreneurs dans la dynamique de l'accumulation est clairement introduit avec le protocole de la décision d'investissement.⁶

La confrontation des deux théories développées précédemment a donné lieu à une théorie de déséquilibre. Celle-ci est venue pour remettre en cause la vision classique de l'équilibre générale du marché, en reprenant l'argument keynésien de rigidité des prix des salaires.

¹ ARTUS P., MUET P.-A., (1995), *Théories du chômage*, Ed : ECONOMICA, Paris, pp 5.

² KEYNES J.M., (1969), *Théorie générale de l'emploi de l'intérêt et de la monnaie*, éd : Payot pour la traduction française, Paris.

³ Ibid, pp 54.

⁴ Ibid, pp 51.

⁵ GASPARD M. (1936), in, *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie*, éd : Triangle UMR 5206 et Université de Lyon, paris.

⁶ MAKNI J., op cit.

I.1.3 Théorie du déséquilibre :

La théorie du déséquilibre est une théorie économique élaborée dans les [années 1970](#) par des économistes Français notamment par [Edmond Malinvaud](#) ou [Jean-Pascal Benassy](#). Cette théorie vise à rapprocher les idées [keynésiennes](#) et [néoclassiques](#).¹

Selon cette théorie, il existe un déséquilibre sur les marchés puisque les prix ne réagissent pas instantanément aux écarts entre l'offre et la demande, donc elle remet en cause l'analyse classique de l'équilibre général des marchés qui est basé sur une parfaite flexibilité des prix.

La théorie de déséquilibre montre comment l'absence des flexibilités des prix des biens engendre un déséquilibre sur le marché de bien qui se report sur le marché.

Le chômage est défini comme la situation dans laquelle l'offre de travail par les salariés est supérieure à la demande de travail par les entreprises.

Dans le cadre de la théorie keynésienne, la faiblesse de la demande globale est expliquée par l'insuffisance de l'investissement, et le chômage selon les classiques est provoqué par la faiblesse des profits² :

- Quand l'offre de bien est supérieure à la demande conduit à une surproduction qui engendre un déséquilibre sur le marché des biens qui influencera sur le marché du travail. Les entreprises expliquent l'insuffisance de la demande de travail par l'insuffisance de pouvoir d'achat nécessaire pour recruter et mettre en place de nouvelles capacités de production, il s'agit ici de type de déséquilibre envisagé par Keynes.
- Quand les prix étant trop bas, les entreprises ne seront pas rentables de créer des emplois pour satisfaire toutes la demande de bien, alors la demande de travail par les entreprises est insuffisante, donc il ya chômage qui provient d'une insuffisance de l'appareil productif qui est qualifié du chômage classique.

Nous constatons que les fondements théoriques de l'emploi est faible, car les situations varie et coexiste selon les secteurs de l'économie, on peut trouver des branches en état de chômage structurel et d'autre en chômage keynésien. Comme on peut trouver des régimes de chômage

¹ CAPUL J.-Y., op cit. pp 21.

² Ibid.

différent au sein de chaque branche et par catégorie de main d'œuvre (travailleur qualifié et non qualifié). Pour lutter contre ces différents régimes du chômage, l'entrepreneuriat est considéré comme l'un des solutions idoines à ce phénomène qui touche la majorité de la population du monde.

Section 2 : Entrepreneuriat et emploi

Avant d'analyser la relation existante entre l'entrepreneuriat et l'emploi, il est nécessaire d'expliquer l'approche de l'emploi et de définir l'entrepreneuriat et ces typologies.

I.2.1. Approche explicative de l'emploi :

Nous allons définir dans cette approche l'emploi et les deux notions de bases : le chômage et le taux d'activité.

I.2.1.1 Définition de l'emploi :

Il désigne à la fois une activité économique et un poste du travail. Il peut être défini comme une activité professionnelle rémunérée exercée par un individu, il confère également à celui qui l'occupe un statut social, c'est-à-dire une place dans la société. Les différentes situations du marché de l'emploi peuvent être résumées ci-après ¹

Auto emploi : On désigne l'auto emploi à travers les expressions de travail indépendants ou de travail autonome, c'est-à-dire travailleurs à leur propre compte.

Plein emploi : C'est un objectif de politique économique, on considère qu'il est atteint lorsque le chômage n'intervient que pour l'âge des travailleurs, leur état de santé ou de qualification insuffisante. C'est-à-dire le plein emploi peut concerner l'économie entière.

Sous emploi : Il s'agit d'une défaillance du marché de travail. On distingue deux formes de sous emploi : le sous emploi visible (se mesure par le volume horaire consacré à l'activité). Le sous emploi invisible (c'est occuper un emploi à faible productivités)

I.2.1.2 chômage et taux d'activité:

Deux notions de base doivent être bien maîtrisées pour apprécier les problèmes de l'emploi : le chômage et le taux d'activités.²

¹ MAMADOU TOLOBA, (2004), Mémoire, *impact de l'auto emploi sur le chômage dans la ville de Bamako*.

² LAMOTHE O. (2005), *Politique de l'emploi et dynamique des entreprises*, éd : liaisons, p21-23-27.

a) Le chômage :

Le chômage peut être défini comme la situation d'une personne qui souhaitant travailler et ayant la capacité de le faire, se trouve sans emploi malgré ses recherches. L'absence d'emploi peut résulter d'une entrée dans la vie active, du désir de retrouver un emploi après une période d'inactivité, d'un licenciement, d'une démission volontaire ou d'un désir de changer d'activités.¹

Nous pouvons distinguer plusieurs formes du chômage :

Le chômage naturel : est lié au fait que chaque jour il y a, pour diverses raisons, de nouveaux demandeurs d'emploi, et qu'il y a toujours un temps de battement entre le début de la recherche de l'emploi et l'entrée dans un nouvel emploi. Un taux de chômage nul ne peut donc être atteint.

Le chômage conjoncturel : correspond à un ralentissement de l'activité économique provoquant une réduction temporaire des besoins de main d'œuvre dans l'économie. Les entreprises licencient pour adapter leur capacité de production à la baisse de l'activité économique. Le chômage conjoncturel se résorbe avec retour de la croissance économique qui nécessite des embauches de la part des entreprises.

Le chômage structurel : il est lié à des changements des structures économiques dans un pays, provoquant une inadéquation qualitative entre l'offre et la demande de travail. L'évolution des qualifications dues aux évolutions techniques conduit à rendre inemployable une partie de la population active qui ne trouve plus d'emplois correspondant à ses qualifications. Ce type de chômage frappe surtout les pays en développement dont l'appareil productif ne peut créer suffisamment d'emplois.

Le chômage technique : au sein d'une entreprise, découle de l'impossibilité pour d'autres secteurs d'activité ou d'autres entreprises de lui fournir les éléments nécessaires à la fabrication de ses produits.

Le chômage partiel : peut être provoqué par une baisse d'activité anormale de l'entreprise, ce qui l'oblige de réduire les horaires de travail.

¹ Ibid.

Le chômage saisonnier : concerne certaines branches professionnelles dont l'activité varie sensiblement selon les périodes de l'année (agriculture, tourisme, vente des glaces...etc).

b) Taux d'activité et d'emploi :

Le taux de chômage n'est qu'un indicateur très partiel car il est calculé sur la population active, c'est-à-dire sur la population qui a un emploi ou qui est à la recherche d'un emploi. Il ne tient pas compte des personnes qui sont découragées de se présenter sur le marché de travail et qui ne figurent donc pas dans la population active.

Taux d'activité :

C'est le rapport entre la population active (c'est-à-dire la somme de tous ceux qui ont un emploi, salarié ou non salarié, et des chômeurs) et la population totale en âge de travailler, c'est-à-dire la population des 15-64 ans. On complète généralement le taux d'activité par le taux d'emploi.

Taux d'emploi :

Qui est un concept beaucoup plus politique puisqu'il s'agit du rapport entre la population qui a un emploi et la population d'âge actif (15-64 ans).

L'entrepreneuriat n'est pas une finalité en soi. Les économistes s'interrogent sur l'utilité des créateurs d'entreprises et sur les facteurs qui inciteraient un individu à créer son entreprise.

L'entrepreneuriat dans les pays en développement est considéré comme l'un des éléments clés de la politique de réduction de chômage est comme une alternative de développement local.

I.2.2 Définitions et typologies de l'entrepreneuriat :

Il n'existe pas de définitions précises de l'activité entrepreneuriale et de l'entrepreneuriat.

I.2.2.1 Définition :

La définition proposée par l'OCDE peut être utilisée pour caractériser l'entrepreneuriat.

Selon l'OCDE ¹« l'entrepreneur est le vecteur du changement et de la croissance ; son action peut contribuer à accélérer l'élaboration, la diffusion et la mise en œuvre d'idées novatrices. De ce fait, il permet non seulement une utilisation rationnelle des ressources, mais aussi un élargissement du champ de l'activité économique. Les entrepreneurs ne se bornent pas à

¹ HENRI C. (2009), *Entrepreneuriat et création d'entreprise*, éd : De BOECK, Paris

rechercher les opportunités économiques susceptibles d'être rentables ; ils sont également prêts à prendre des risques pour vérifier le bien-fondé de leurs intuition ».

Cette définition met l'accent sur le rôle de l'entrepreneuriat dans la croissance et le développement. Ses déterminants sont l'innovation et la prise de risque.

Selon JULIEN et MARCHESNAY, le mot entrepreneuriat a été choisi au Québec par le conseil de la langue française, au détriment du terme anglais « entrepreneur ship ». Ce mot désigne « l'état (la qualité) de celui ou de ceux qui sont entrepreneurs. Cet état résulte de plusieurs facteurs plus au moins complémentaires, l'esprit d'entreprise, la création d'entreprise et l'action d'entreprendre ou de conduire une entreprise en étant entrepreneur ».¹

Nous pouvons constater avec cette définition que la dynamique entrepreneuriale est liée aux profils atypiques des entrepreneurs.

Selon le théoricien Josef Schumpeter², qui a cerner l'entrepreneur entre l'institution, l'innovation et la prise de risque. Il perçoit l'entrepreneur comme celui qui consacre son énergie et risque pour produire. Donc Schumpeter insiste sur le concept descriptif créateur c'est-à-dire le processus qui désigne la disparition de secteur d'activités conjointement à la création de nouvelles activités économique.

I.2.2.2 Typologies de l'entrepreneuriat :

Il existe plusieurs typologies d'entrepreneuriat. En fonction du critère retenu (la légalité, le nombre d'entrepreneurs, la durée de l'activité, la nature d'activité, le sexe, le statut juridique de l'entrepreneur), nous pouvons établir plusieurs classifications.

Entrepreneuriat formel et informel:

L'entrepreneuriat formel comprend les activités relatives à l'économie formalisée c'est-à-dire les activités autorisées et reconnues par l'État, alors que l'entrepreneuriat informel est relatif aux activités qui s'exercent dans le noir, non enregistrées par l'État.

¹JULIEN P.- MARCHESNAY M. (1996), *L'entrepreneuriat*, éd : ÉCONOMICA, Paris, pp8

² MAKNI J., op cit.

L'entrepreneuriat de nécessité et l'entrepreneuriat d'opportunité:

L'entrepreneuriat de nécessité concerne des individus poussés à créer leur propre emploi (ou leur activité) pour sortir du chômage et retrouver des revenus. L'entrepreneuriat d'opportunité correspond à des projets dotés d'un potentiel de développement, initiés par des individus très motivés pour les concrétiser¹.

Entrepreneuriat individuel et entrepreneuriat collectif:

Selon Régis LABEAUME, L'entrepreneuriat individuel est de faite qu'une personne à une volonté d'acquérir plus d'indépendance et de liberté sans l'intervention d'une autorité. L'entrepreneuriat individuel peut être assimilé au travail indépendant. L'entrepreneuriat collectif ou communautaire c'est l'ensemble d'individus qui choisissent d'unir leurs efforts afin de répondre à leur besoin et partagent les bénéfices et les risques. Ils s'engagent ensemble pour qu'ils ne soient pas des concurrents².

Entrepreneuriat occasionnel et entrepreneuriat durable :

Selon la durée de l'activité, l'entrepreneuriat occasionnel reprenne les activités temporaires, journalières et l'entrepreneuriat durable correspond aux activités et surtout les sociétés dont l'exploitation dure longtemps³

Entrepreneuriat féminin et entrepreneuriat masculin :

Certaines activités peuvent être exclusivement exercées par les femmes (rouler le couscous traditionnel kabyle.....etc.) alors que d'autres peuvent être spécifiques aux hommes (soudeur, menuiserie,.....etc.)⁴.

¹ FAYOLLE A., NAKARA W. (10 Nov 2010), *Création par nécessité et précarité: la face cachée de l'entrepreneuriat*. CAHIER DE RECHERCHE n°2010-08 E4.

² KASEREKA KOMBI (2008), *Mémoire, Dynamique entrepreneuriale en territoire de Lubero*, Université catholique du Graben.

³ Ibid.

⁴ KASEREKA KOMBI Op-Cit

Entrepreneuriat privé, entrepreneuriat public :

Ici le critère est le statut juridique de l'entreprise. Le privé concerne les entreprises créées et gérées par les individus au titre personnel alors que le public concerne l'ensemble des entreprises créées par l'Etat¹.

I.2.3. Le processus entrepreneurial et ses déterminants :

Quels sont les facteurs qui influencent l'entrepreneuriat?

Pour répondre à cette question, il y a lieu d'abord de retracer les étapes du processus entrepreneurial.

I.2.3.1. Le processus entrepreneurial :

L'entrepreneur passe par plusieurs étapes pour créer son entreprise. Nous pouvons résumer le processus entrepreneurial en six phases :

1. La formalisation de l'idée : Il s'agit d'avoir une idée claire et précise.

2. L'approche du marché

L'étude de marché est une étape très importante. Il faut s'assurer que le marché est porteur et de définir une [stratégie commerciale](#) adéquate :

- **Le prix :** combien les clients sont-ils prêts à payer et pour quel produit ou service ?
Quelle est votre marge ?
- **La distribution :** définir les canaux de distribution, en fonction de chaque segment de clientèle,
- **La communication :** c'est le message délivré afin de séduire la clientèle et la fidéliser.

3. Le choix du statut juridique

Il existe deux grandes familles de statut:

- les entreprises individuelles, qui n'ont pas de personnalité morale,
- les sociétés (SARL, SA, SAS, SASU, etc.) qui ont une personnalité morale.

¹ KASEREKA KOMBI Op-Cit

4. L'élaboration du business plan

Etablir un business model à 6 fonctions :

- **Articuler la proposition de valeur** (quel est votre produit ou service ?)
- **Identifier un segment de marché** (quelle(s) catégorie(s) de clients ciblez-vous ?)
- **Définir la structure de la chaîne de valeur** dans l'entreprise (quelles sont les différentes fonctions de l'entreprise, les activités clés qui contribuent à la création de valeur ?)
- **Spécifier les mécanismes de génération de revenus**
- **Définir la position de l'entreprise dans la chaîne de valeur externe** (quel est votre positionnement face aux partenaires ou concurrents?)
- **Formuler une stratégie à partir de l'analyse concurrentielle** (Comment faites-vous face à la concurrence?)

5. La recherche de financements

Vous avez défini le **business model**, élaboré votre **stratégie**. Il s'agit maintenant de réunir les capitaux nécessaires pour financer les différents besoins durables identifiés dans les étapes précédentes. Plusieurs sources de financement sont possibles : **la famille, les amis**, les banques,...etc.

6. Les démarches administratives

Après avoir une idée d'entreprise fiable et la stratégie est élaboré tout comme le dossier de création. Et après avoir obtenir les financements nécessaires pour lancer le projet. Il ne reste plus qu'a réaliser **les dernières démarches administratives pour ouvrir officiellement entreprise**.

I.2.3.2. Les facteurs influençant l'entrepreneuriat

D'après Mechtour les principaux influençant l'entrepreneuriat sont : l'information, le financement, la technologie, la formation, la ressource humaine, les structures du marché et les traits individuels de l'entrepreneur.¹

L'information :

L'accès à l'information concernant : le marché, la technologie, les lois et la réglementation, et l'accès à l'information en plusieurs langues.

Le financement :

Le financement influence sur la création d'entreprise par :

- La discrimination en matière financière (par rapport à l'âge, au sexe,...),
- Degré de sophistication et de développement des marchés (micro financements, financement des créations et démarrages, actionnariat, religion, capital-risque,.....).
- Possibilité d'utiliser les droits de propriété comme garantie (permet aux entrepreneurs de s'assurer des financements).etc.

Technologie :

Accès aux grandes entreprises, universités, laboratoires de recherche pour les transferts de technologie Accès aux chaînes logistiques d'approvisionnement Accès aux pépinières d'entreprises et à l'aide technologique

Formation & Ressources Humaines :

Connaissances en informatique et en TIC – Formation spécifique à l'entrepreneuriat en école, université – Accès à formation continue, tutorat, avis, écoles polytechniques

¹ MECHTOUR R. in, *L'entrepreneuriat : Enjeux Et Importance*, Volume 13, Numéro 1, Alger.

Structures de marches :

Comportement monopolistique, fixation de prix d'éviction par de grandes entreprises
Réseaux, grappes Flexibilité des marchés du travail Incitations et subventions particulières à certains marchés ou branches d'activité

Traits Individuel :

Traits de personnalité et motivation individuelles p. ex. lieu de contrôle, prise de risque, innovation
Expérience et connaissances individuelles

I.2.4. Rôle économique de l'entrepreneuriat :

La contribution de l'entrepreneuriat au développement économique est important tant par son impact en matière d'emploi, d'innovation, de croissance et d'utilité personnelle :¹

I.2.4.1. Rôle de l'entrepreneuriat sur l'emploi :

Les encouragements et les premières mesures incitatives à la création d'entreprise par des demandeurs d'emploi remontent au milieu des années 1970. Durant le premier choc pétrolier, dans les années 1970, Raymond Barre, qui était Premier Ministre, avance l'idée que pour ceux qui viennent de perdre leur emploi, la création d'entreprise peut être une manière de retrouver un emploi salarié²

La contribution des PME à l'emploi est analysée dans l'étude d'Ayyagari et Coll. Cette étude regroupe des données concernant 99 pays pour la période allant de 2006 à 2010, le BIT et l'Agence allemande de coopération internationale ont analysé à leurs tour les données d'Ayyagari et Coll et ressort que les PME représentent une source importante de l'emploi dans l'ensemble des pays considérés, particulièrement dans les pays en développement³.

L'entrepreneuriat apparaît comme une solution de choix. En créant son entreprise, l'individu se met à son propre compte. Ainsi, en devenant son propre patron, l'entrepreneur endosse des responsabilités et assume des risques, ce qui a pour effet d'accroître son estime de soi, de lui faire prendre conscience de sa capacité d'action, de valoriser ses compétences et d'en

¹ HENRI Capron (2009), op-cit, p 66

² FAYOLLE A. NAKARA W. (2010), *Création par nécessité et précarité: la face cachée de l'entrepreneuriat*.

³ Conférence internationale du travail (2015), les petites et moyennes entreprises et la création d'emplois décents et productifs, 104^e session, BIT, Genève.

développer de nouvelles. Par ailleurs, en développant son activité, le demandeur d'emploi change de statut pour devenir à son tour créateur d'emploi¹.

La création d'entreprises est cruciale pour la vitalité et le maintien du tissu économique d'une région, donc il est présentée comme un des remèdes au chômage, le fait que cette création représente avant tout la possibilité de créer son propre emploi, puis très vite, cette certitude s'impose, et les dispositifs en faveur de la création d'entreprise se multiplient. Le statut d'auto-entrepreneur a donné une impulsion nouvelle à la création d'entreprise. Ce nouveau statut permet aux chômeurs, étudiant, retraités, de développer une activité pour augmenter leurs revenus. Il est donc nécessaire de développer l'esprit d'entreprise chez les jeunes notamment chez les étudiants².

I.2.4.2. Rôle de l'entrepreneuriat sur la croissance :

La création de nouvelles entreprises est un moteur essentiel de la croissance économique et permet de dynamiser le tissu économique. Elles jouent un rôle important dans le renouvellement du parc d'entreprises, nécessaire au développement économique, et à la création d'emplois. La présence des entrepreneurs permet d'accroître l'efficacité d'une économie.³

I.2.4.3. Rôle de l'entrepreneuriat sur l'innovation :

L'innovation est un des éléments fondamentaux de la croissance économique. Les nouvelles entreprises innovantes vont pousser les autres entreprises à être plus performantes du fait de la concurrence. Elles participent au dynamisme économique. Mais aussi l'apparition de nouvelles entreprises innovantes peut remettre en cause, ou bien entraîner la disparition des vieilles entreprises existantes, si ces dernières n'ont pas pu suivre l'évolution technologique.

¹ BI SEHI ANTOINE MIAN, (20avril, 2016), in, *L'entrepreneuriat : facteur de réduction du chômage et de création de valeur pour l'économie.*

² NELLY SCHUTZ-STEPHAN et JOSEPH GAUTER, (2010), in, *entrepreneuriat et créations d'emplois : des innovations pour créer son entreprise ? N°204*

³ BOURHAN A. M. (2011), Master 2, *L'entrepreneuriat et ses enjeux.*

I.2.4.4. Rôle de l'entrepreneuriat sur l'utilité personnelle :

Possibilité d'atteindre un niveau de revenu élevé, et meilleure satisfaction de l'emploi¹.

Nous constatons que l'entrepreneuriat a un rôle économique très important, que ce soit sur l'innovation, sur la croissance, et sur l'emploi. Elle est considérée une politique de création d'emplois, de réduction du chômage et de la croissance économique.

Section 03 : Politiques publiques d'emploi

L'objet de cette section est de montrer que les politiques actives d'emploi sont les plus utilisées ces dernières années pour venir à bout du chômage dans le monde.

I.3.1. Définition et catégories des politiques de l'emploi :

Avant de commencer, il y a lieu de noter que la fonction de l'emploi figure parmi les préoccupations majeures des pouvoirs publics.

I.3.1.1. Définition :

La politique de l'emploi comprend les interventions publiques sur différents marchés, que ce soit le marché des biens et services, marché des capitaux et marché du travail. Ces interventions ont pour but d'agir sur le niveau général de l'emploi et par conséquent sur celui du chômage.

La politique d'emploi c'est « *l'ensemble des interventions publiques sur le marché du travail, visant à en améliorer le fonctionnement et à diminuer les déséquilibres qui peuvent y apparaître* »².

Nous comprenons à travers cette définition que les politiques publiques d'emploi sont l'ensemble des mesures mises en œuvre par les administrations publiques dans le but d'augmenter le taux d'emploi de la population en âge de travailler et de réduire le chômage³. Elle visent à permettre aux chômeurs de prendre ou reprendre un travail ainsi que limiter la durée de chômage. Les politiques publiques visent à agir sur le niveau et la qualité de l'emploi. Ainsi les rôles de politiques de l'emploi portent sur l'amélioration du fonctionnement du marché du travail donc la circulation des flux et condition d'équilibre, et

¹ HENRI Capron (2009), op-cit.

² COTELETTE.P (2008) in, *Les politiques de l'emploi*

³ Www, WIKIPEDIA.org

sur la réduction des conséquences liées aux déséquilibres sur le marché du travail. Elles s'intéressent à l'amélioration des conditions des défavorisés sur le marché de travail¹. A l'intersection de plusieurs domaines, la politique de l'emploi ne saurait être dissociée du triptyque que forme : la politique sociale, la politique de l'emploi et la politique économique. Triptyque qui définit la politique de développement². Dans le marché de l'emploi, on trouve la participation de nombreux acteurs : demandeurs d'emploi, Etat, entreprise, agents locaux et centraux de l'emploi.

Les différentes mesures de la politique de l'emploi sont :

- Réglementation du marché du travail : fixer un salaire minimum, fixer la durée de travail,.....
- Incitation à l'activité : donner des primes pour l'emploi, ...
- Incitation à l'inactivité : préretraite, ...
- Mesure en faveur des jeunes chômeurs : formation, aide à la recherche d'emploi,.....
- La politique de l'emploi peut comprendre des mesures générales bénéficiant à l'ensemble des salariés ou des mesures ciblées correspondant aux différents dispositifs institutionnels qui sont en faveur des jeunes chômeurs.

I.3.1.2. Grandes catégories des politiques de l'emploi

On distingue deux grandes catégories des politiques de l'emploi : les politiques passives et les politiques actives.³

a) Les politiques de l'emploi passives :

Les mesures passives de la politique d'emploi peuvent comprendre les programmes d'aides financières au chômage⁴, donc c'est l'ensemble des mesures qui ont pour premier objectif d'accompagner socialement le chômage en indemnisant les chômeurs (allocations chômage), on en retire d'activité l'incitant à l'inactivité (abaisser l'âge de retraite).

Le but de ces politiques est de rendre le chômage supportable en donnant des revenus aux personnes sans emplois, donc il n'y a pas ici l'objectif en termes d'augmentation du niveau de l'emploi mais c'est juste un traitement social du chômage.

¹ COTELETTE P. op.cit

² EL HADI MAKBOUL, (2002), *Evolution de l'emploi et problématique du chômage en Algérie*, La lettre du cenea N°47.

³ THAMIANI M. (2013), in, *Les enjeux politiques de l'emploi*, article tribune libre.

⁴ GUNTHER SCHMID, (1988), *Les systèmes de financements des politiques d'emploi : une comparaison internationale*, éd : Paris La Documentation Française p98.

b) Les politiques de l'emploi actives :

Les politiques actives du marché du travail sont destinées à aider les chômeurs à retrouver un emploi. Elles regroupent l'ensemble des mesures d'accompagnement et les programmes de formation à l'égard des jeunes promoteurs, les aides à la création d'entreprise ainsi que les primes au retour à l'emploi, des allocataires de l'aide sociale. Ces politiques agissent sur l'offre de travail à travers la formation professionnelle, l'information, les conseils, l'aide à la recherche d'emploi ...etc.

Elles agissent aussi sur la demande de travail par ¹:

- La création d'emplois aidés
- L'incitation des entreprises à embaucher : par exemple on donnant une prime à l'embauche des jeunes
- Les subventions aux entreprises en difficulté, les exonérations des charges sociales ou fiscales aux entreprises créatrices d'emplois
- Les aides aux chômeurs pour créer leurs propres entreprises
- La formation professionnelle pour adapter aux changements technologiques et retrouver un niveau de qualification correspondant aux attentes des employeurs.

Les PME regroupent toutes les mesures d'accompagnement et les programmes de formation en faveur des demandeurs d'emploi, les contrats aidés des secteurs marchands et non marchands, et les aides à la création d'entreprise.

En résumé, nous pouvons dire que le but de ces politiques est d'obtenir une croissance plus riche en emplois.

I.3.2.Types de politique d'emploi :

Il ya trois grand types de politique d'emploi : les politiques de l'emploi qui portent principalement sur l'appariement sur le marché du travail, les politiques de l'emploi qui portent principalement sur l'appariement sur les salaires, les politiques de l'emploi qui portent principalement sur l'appariement sur le taux de chômage.²

¹ Les politiques de l'emploi depuis (1973), données sociales 1999.

² COTELETTE.P (2008), op.cit

I.3.2.1. Politiques de l'emploi qui portent principalement sur l'appariement sur le marché du travail

Dans ce cas on distingue deux sous catégorie de politiques, une vise la protection de l'emploi et l'autre s'intéresse aux effets de la formation.

a) Protection de l'emploi :

L'objectif visé dans cette politique est :

- De rendre les entreprises plus responsables dans leurs comportements à l'égard des salariés.
- De stabiliser l'emploi pour les salariés.
- De veiller à la sécurité de l'emploi en offre des emplois stable
- De Minimiser le chômage par la responsabilisation des entreprises à l'égard des travailleurs

b) La formation :

Pendant longtemps, la formation est conçue comme un but en soi indépendamment de l'emploi, mais ces derniers années s'est intégrée dans les politiques de l'emploi. Il s'agit d'assurer une formation professionnelle ¹ de base solide et une bonne liaison entre scolarité et la vie active. L'objectif des politiques de formation est : ²

- D'améliorer les compétences de l'employé pour de lui permettre de retrouver un emploi ou de conserver son emploi.
- D'offrir aux jeunes les meilleures chances de carrière dans la vie active.
- D'offrir une formation professionnelle spécialisée adaptée aux besoins immédiats du marché du travail.

La formation à l'entrepreneuriat recouvre tous les types de formation qui permet d'acquérir les qualifications nécessaires pour monter une nouvelle entreprise, ou pour améliorer les fonctions d'une entreprise existante. L'objectif de ces mesures est de renforcer les compétences en gestion des entrepreneurs qui devraient améliorer la performance de leur entreprise, avec pour conséquence une augmentation de la demande de main d'œuvre, un accroissement des revenus et la création d'emplois³.

¹ LAMOTHE O., op cit, pp77.

² CAPUL J.-Y., op cit. pp 67.

³ Conférence internationale du travail (2015), *les petites et moyennes entreprises et la création d'emplois décents et productifs*, 104^e session, BIT, Genève.

I.3.2.2. Politiques de l'emploi qui portent principalement sur l'appariement sur les salaires :

Derrière le salaire versé par les entreprises cache différents taxes payées par l'entreprise, ce qui fait la différence entre le salaire net perçu par l'employé et le salaire brut que l'entreprise paye, cette différence on l'appelle « le coin fiscal ».

Pour lutter contre le chômage l'Etat intervient sur les salaires par la diminution de coin fiscal en faveur de salarié.

I.3.2.3. Politiques de l'emploi qui portent principalement sur l'appariement sur le taux de chômage :

Cette politique consiste d'agir sur l'offre et la demande de travail. Côté de l'offre de travail par l'incitation à la sortie de l'activité (préretraite).

Pour la demande de travail, la politique consiste à la création d'emplois publics que ce soit sous forme temporaire permanent.

I.3.3. Démarche globale d'une politique nationale d'emploi :

La solution au problème de l'emploi que connaît un pays nécessite des mesures urgentes pour freiner la montée de chômage¹, parmi ces mesures celles pouvant générer des effets à court terme sur l'emploi et aussi accélèrent le processus de relance économique qui sont :

- L'allègement des charges sociales et fiscales pour l'entreprise
- La levée des obstacles à la réalisation des investissements
- La simplification des procédures de création d'entreprises

Le chômage a un caractère national donc la lutte contre ce phénomène nécessite une décentralisation effective des mesures et des programmes qui s'appelle une décentralisation dans toutes ces dimensions à savoir :

- La conception, le financement et la gestion des programmes
- L'organisation du service de l'emploi
- La maîtrise de l'information sur le marché du travail.

L'intervention menée à long terme consiste dans l'encouragement à l'investissement, développement de la formation et renforcement des dispositifs publics de promotion de l'emploi.

¹ BOUADAM K. & MELIANI H. *Communication : Entre chômage, précarité et dépermanisation, quel politique à mettre en œuvre par les pouvoirs publics algériens.* Université Sétif.

I.3.4. Logique d'activation des politiques de l'emploi :

Le chômage a fait l'objet d'une préoccupation croissante de la plupart des pays. Le déficit budgétaire a conduit à revoir l'effort financier en faveur du chômage. A cet effet, il faut limiter les dépenses passives et activer les politiques de l'emploi. La notion d'activation des politiques d'emploi s'appuie sur l'expérience des pays nordiques (suède) où les politiques actives de l'emploi ont été meilleures¹. Ainsi que dans les années 1980, la théorie économique du chômage explique que le niveau élevé du chômage est dû aux politiques de soutien au revenu et indemnisation du chômage.²

Le soutien financier aux chômeurs est assuré par un système d'assurance chômage. L'augmentation du taux de chômage conduira à une augmentation des dépenses d'indemnisation, donc il y a une relation croissante entre taux de chômage et les dépenses passives d'emploi. Les programmes d'indemnisation du chômage sont une réponse insuffisante aux problèmes des chômeurs dont les qualifications se perdent, ce qui rend leurs embauches difficiles³. Face au taux de chômage élevé, il serait donc nécessaire de mettre en œuvre une politique de l'emploi très active. Les gouvernements peuvent faire face au chômage structurel par une politique active de l'emploi qui pourrait à la fois améliorer l'efficacité du marché du travail et abaisser les charges financières et sociales. Les mesures passives de la politique de l'emploi comprennent les programmes d'aide financière au chômage, en assurant un revenu régulier aux chômeurs, alors que les mesures actives permettent l'intégration des chômeurs sur le marché du travail donc transférer le temps de chômage à des activités productives.

Nous constatons que la politique active vise à rendre les dépenses publiques engagées actives au titre de la lutte contre le chômage, cela par la mobilisation de ces dépenses en faveur d'action de réinsertion sur le marché du travail au lieu de les dépenser à simple indemnisation des chômeurs.

Les mesures d'activation reposent sur le principe que les chômeurs suivent une formation ou de participer à des dispositifs de création d'emploi.

¹ ERHEL CHISTINE, (2012), in, *politique de l'emploi : tendance à l'activation donne-elle une place accrue à l'accompagnement ?* Article N°169, pp 30-38.

² Idem.

³ GUNTHER SCHMID. op-cit

Conclusion

Les travaux théoriques qui traitent le sujet de La politique de l'emploi sont limités. Deux grandes théories néoclassique et keynésienne ne lui accordent qu'une place marginale. Cela peut être le constater par le manque de précision de ces deux théorie par rapport aux différents types de chômage qui existe sur le marché. D'ailleurs ces deux théories se limite uniquement au deux types de chômage volontaire et involontaire.

Nous pensons que le chômage keynésien est plutôt un chômage conjoncturel qu'il est dû à une insuffisance de la demande. Alors les politiques actives de relance visent la soutenance de la croissance. Les politiques passives peuvent être inclure dans le but de stabiliser la demande. Donc elles sont des politiques de la demande. Tandis que le chômage classique est plutôt un chômage d'origine structurelle. Pour lutter contre ce type de chômage, il faut des politiques qui visent à alléger les contraintes qui pèsent sur les entreprises et celles qui visent à améliorer le capital humain (politique d'une meilleure formation). Donc l'entrepreneuriat est essentiel pour absorbé le chômage et créés des emplois ce qui confirme notre hypothèse qui porte sur l'existence d'une relation positive et vérifier entre l'entrepreneuriat et l'emploi, d'un point de vue théorique (théorie classique et keynésienne) et d'un point de vue pratique (les politiques d'emplois

Chapitre II :

Mesures d'aide à la création d'entreprise

Introduction

Les mesures d'accompagnement à la création d'entreprise, de par l'essor qu'elles ont connues ces dernières années et le rôle qu'elles jouent dans la création et le développement de l'entrepreneuriat, méritent une attention particulière.

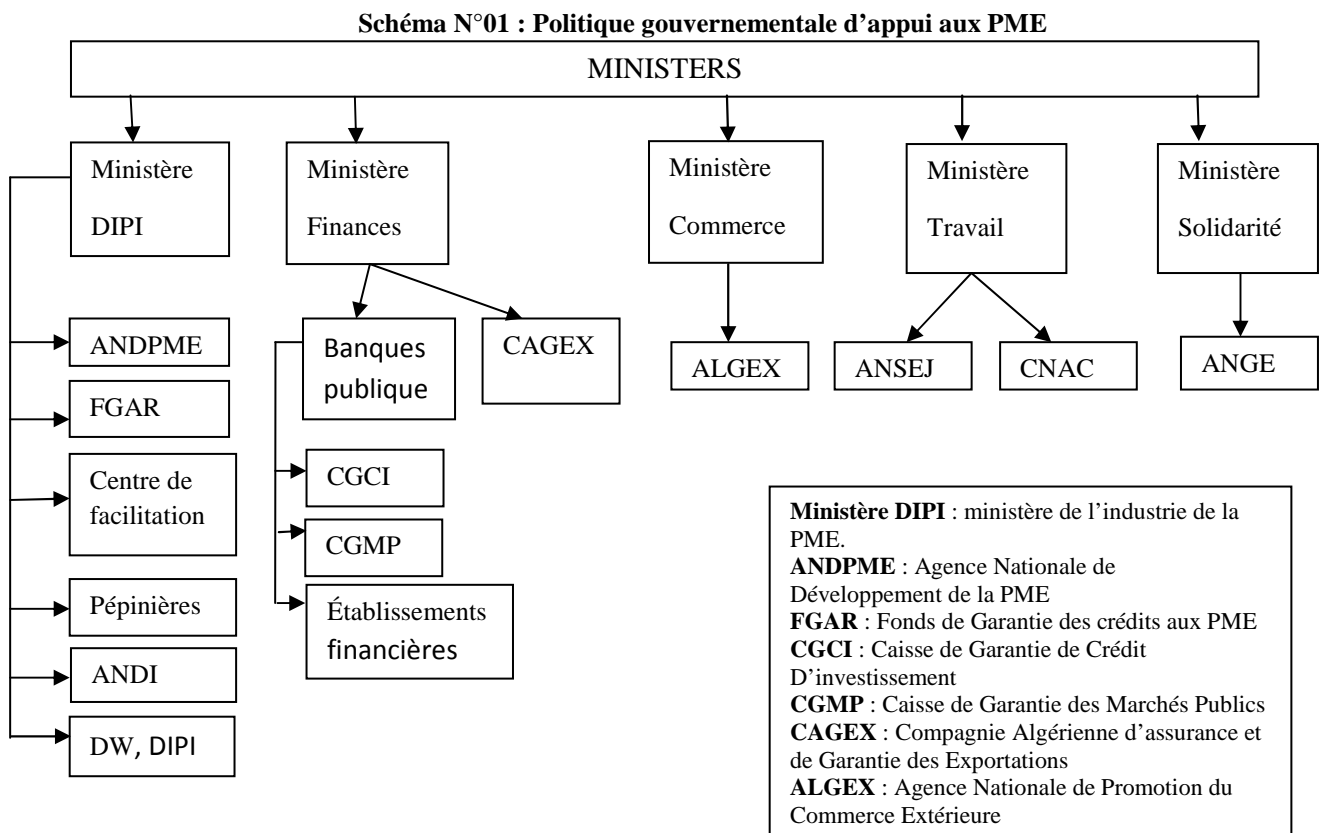
En Algérie, pour alléger les procédures de création des PME, une loi d'orientation sur la promotion de la PME a été promulguée le 12 Décembre 2011. Dans le sillage de cette loi, il a été créé une caisse de garantie des crédits à la PME (CGCI-PME), des pépinières d'entreprises, des incubateurs et des centres de facilitations.

Egalement, les pouvoirs publics ont mis en place quatre dispositifs de soutien à la création de l'emploi par la création d'entreprise à savoir : la Caisse Nationale d'Assurance Chômage (CNAC), l'Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes (ANSEJ), l'Agence Nationale de Gestion du Micro Crédit (ANGEM), et l'Agence Nationale de Développement de l'Investissement (ANDI). A ce titre, l'accent est mis sur la simplification des procédures, le raccourcissement des délais de création et la facilitation de l'accès des micro-entrepreneurs aux crédits bancaires. Ceci montre la volonté de l'Etat à créer des emplois productifs à travers l'entrepreneuriat, donc à travers les politiques actives d'emploi.

Dans ce cadre, nous essayons dans ce chapitre de nous pencher dans un premier temps sur les mesures d'accompagnement à la création d'activité et d'emploi en Algérie, puis nous allons présenter les dispositifs d'aide à la création d'entreprises et en fin, de présenté pourquoi l'Etat algérienne à fait recours ces dernière années aux politiques actives d'emploi.

Section 1 : Les mesures d'appui à la création d'entreprises et d'emplois :

C'est en aidant à fondé des entreprises et à les développer que le chômage pourra diminuer¹ ; vu que les PME sont le premier gisement de création d'emplois. L'Etat joue un rôle majeur dans l'accompagnement des entreprises et par conséquent à les mesures d'appui à la création d'entreprise et de l'emploi peuvent être classé en 04 catégories : Allégement des charges sociales, salariales, et autres dépenses, Accès au foncier destiné à l'investissement , Mesures d'appui au financement des entreprises, Mesures en faveur de la santé, de l'exportation , de l'agriculture et de tourisme.



Source : Panorama des PME en Algérie, établi par nous même.

¹ L'équipe dynamique entrepreneuriale (2015), in, *l'aide à l'entrepreneuriat est-elle la seule réponse face au chômage ?*

II.1.1. Mesures d'appui au financement des entreprises

Pour le financement les investissements des biens d'équipements, le système bancaire classique est renforcé par le développement de formule leasing¹ qui s'adresse aux PME-PMI et qui offrent des avantages fiscaux². Il s'agit de :

- Exonération des droits de douane pour les biens entrant dans la réalisation de l'investissement

- Exemption du droit de mutation à titre onéreux pour toutes les acquisitions immobilières effectuées dans le cadre d'investissement.

En parallèle, il y a eu l'institution de trois fonds destinés à améliorer l'environnement des PME, à savoir : le fonds d'appui à l'investissement, le fonds de compétitivité industrielle, et le fonds de mise à niveau des entreprises

II.1.1.1. Fonds d'appui à l'investissement :

Ces fonds sont destinés aux remboursements totaux ou partiels de la dépense de réalisation de travaux d'infrastructures réalisés dans des zones dont le développement nécessite l'intervention de l'Etat³.

II.1.1.1.1. Fonds de compétitivité industrielle:

Ces fonds financent les opérations suivantes⁴ :

- les dépenses d'investissement matériels et immatériels qui contribuent à l'amélioration des performances et à la promotion des entreprises et des services qui leur sont liées, notamment celles relatives à : la recherche et le développement, la formation, l'information industrielle et commerciale, l'innovation...etc.

- les dépenses liées aux actions de développement de l'intelligence économique et de la veille stratégique au sein des entreprises comme l'organisation de séminaires de sensibilisation, ...ainsi que celles en rapport avec l'environnement des entreprises industrielles et de services liées à l'industrie.

¹ DALI YOUCEF S. (2010/2011), Mémoire de Magister, *Le financement par le leasing : un nouveau moyen d'aide au développement de PME en Algérie*. pp50

² Loi n°11-16 du 28 décembre 2011 portant loi de finances pour 2012(Art 49).

³ Loi n° 01-21 du 07 Choual 1422 correspondant au 22 décembre 2001 portant loi de finances pour 2002.

⁴ Loi n° 11-16 du 3 Safar 1433 correspondant au 28 décembre 2011 portant loi de finances pour 2012. (Art 84)

-les dépenses de toute nature relatives à la création, développement et la mise en œuvre des zones.

II.1.1.1.2. Fonds de mise à niveau des entreprises :

Ce fond est destiné au soutien à l'investissement matériel et immatérielles en faveur des PME ; il finance sous forme de prise en charge et /ou de remboursement des aides les actions liées à la réalisation du programme national de mise à niveau des PME.les activité concerné sont : Agro-alimentaires, Industrielles, Bâtiment, Travaux Publics et Hydrauliques, de la Pêche, Tourisme et l'hôtellerie, Services à l'exclusion : activités de revente en l'état, transports, services postaux et TIC)¹.

a) Garantie financière de la CGCI au profit des PME

La Caisse de Garantie de Crédit D'investissement (CGCI) a pour objet de garantir les remboursements d'emprunts bancaires contractés par les PME sur la création, l'extension et le renouvellement de l'équipement, et ce en cas de défaillance de la PME²

-Soutenir la création et le développement des entreprises, en lui facilitant l'accès aux crédits bancaires.

-Appuyer les politiques nationales en matière de promotion de l'investissement et, par extension, les politiques commerciales des banques en direction des PME génératrices de richesse et créatrices d'emplois.

b) Les activités éligibles à la garantie CGCI :

Les principales activités éligibles à la garantie CGCI sont ³:

- Industries agricoles et alimentaires (industrie laitière, de viande, de poisson, ...)
- Industries textile et habillement (tissage, filature, fabrication d'article textile)
- Industries de cuir et de la chaussure
- Industries du papier et du carton édition et imprimerie
- travail du bois et fabrication d'article en bois

¹ Journal officiel de la république algérienne N°13 portant loi de finances du 06 mars 2013

² Caisse de Garantie des Crédits d'Investissement CGCI-PME. Extrait de l'El mouwatin

³ Mesures prises par le gouvernement en faveur de l'investissement, de la croissance économique et de l'emploi.2013.

- industrie chimique (fabrication de : produits agro chimiques, de peintures et vernis, de savons de parfums et de produit d'entretien.....)
- fabrication d'autres produit minéraux non métalliques (fabrication de : produit céramiques, de ciment et plâtre, d'ouvrage en ciment

c). Bonifications des crédits bancaires au profit des entreprises et établissements publics:

Les intérêts pendant la période de différée la bonification de taux d'intérêt des prêts accordés par les banques et établissement financières aux entreprises et établissements publics, sont à la charge totale de trésor public dans le cadre de restructuration et développement de ces entreprises. Ainsi que le trésor public est autorisé à prendre en charge les intérêts pendant la période de grâce et la bonification des prêts accordés par les banques et les établissements financiers aux entreprises pour financer leurs investissements. Le taux de bonification de l'intérêt est de 2%, et la période de grâce est de trois à cinq années¹.

II.1.2. Mesures d'appui par secteur d'activité :

Nous pouvons classifier les mesures d'appui, prise par l'Etat en vu de favorisé la création d'entreprise, par secteur d'activité (santé, agriculture, tourisme, technologie de l'information et de communication)

II.1.2.1. Mesures en faveur de la santé :

Exonération de la TVA : des produits pharmaceutiques figurant dans la nomenclature nationale des médicaments , des fauteuils-roulants et véhicules similaires pour invalides , les motocycles et vélocipèdes (Art 21 de la LF 2001) , ainsi que pour les opérations de vente portant sur les poches pour atomisés. Application du taux réduit de la TVA de 7% pour les actes médicaux et les matelas anti-escarres (Art 21 de la LF 2001)².

II.1.2.2. Mesures en faveur de l'agriculture :

Parmi ces mesures nous trouvons :

- Création d'un crédit sans intérêts « RFIG » au bénéfice des exploitations agricoles et des éleveurs ; et la mise en place d'une subvention des coûts d'acquisition et de reproduction des semences et des plants et institution d'un soutien des prix

¹ Journal officiel de la république algérienne N°40 portant loi de finances du 20 juillet 2011, (Art.51 LFC)

² Loi n° 10-13 du 23 Moharram 1432 correspondant au 29 décembre 2010 portant loi de finances pour 2011

- d'acquisition des engrais de 20 % ; et institution d'un soutien public des prix des matériels agricoles et d'irrigation économisant l'eau entre 25% à 45% plus le leasing¹
- Reconduction de la mesure relative à l'alignement des prix locaux des céréales livrées aux CCLS sur les marchés mondiaux (4 500 DA/q blé dur, 3 500 DA/q tendre et 2 500 DA/ orge & Relèvement des prix des légumes secs payés par ces coopératives (lentilles : 2 600 DA/q pois chiche : 3 000 DA/q)² ;
 - Soutien au développement de la production et de la collecte de lait (*12 DA/I produit et livré à une laiterie conventionnée *l'octroi d'une prime d'intégration au transformateur : de 2 à 4 DA/ I et * 5 DA pour le collecteur) ;
 - Soutien à la production de viande (Ovine, caprine, aviculture, équine, cameline. Et soutien renforcé à certaines productions arboricoles (oléiculture, arboriculture fruitière) ;
 - Sont exemptées des droits de douane, à l'importation, les semences destinées à la production des produits agro alimentaires³. (art 54 LF 2008) ;
 - Pour encourager la production agricole, une exemption de la TVA⁴ pour une période transitoire s'étendant jusqu'à la fin de l'année 2018, exonération de la TVA des loyers versés dans le cadre des contrats de crédits bail portant sur les matériels agricoles produits en Algérie⁵ (Art 24 LFC 2009)
 - Définir et mettre en œuvre les mesures requises en vue de la remise à niveau des entreprises publiques intervenant dans la production de matériels et d'équipements destinés à l'agriculture, y compris pour l'irrigation ;
 - L'exonération de la TVA, par la loi de finances complémentaire pour 2009, des acquisitions des moissonneuses batteuses fabriquées localement répond à cet objectif stratégique. à soutenir la production agricole, notamment celle de la céréaliculture afin de réduire la facture d'importation de ce produit qui représente une part prépondérante dans le volume global des importations alimentaires. ⁶ (art 16 LFC 2009) ;
 - Soumission au taux réduit de la TVA de 7% : Insecticides, fongicides, nématicides et herbicides destinés à l'agriculture. • Films plastiques agricoles. (Art 17 LFC 2009) ;

¹ Mesures prises par le gouvernement en faveur de l'emploi de l'investissement et de la croissance économique.2013

² voir www.minagri.dz

³ Art 54 lf 2008

⁴ Journal officiel de la république algérienne N°44 portant loi de finances du 26 juillet 2009

⁶ Art 16 LFC 2009, op.cit.

- Exonération de la taxe sur les transactions de véhicules automobiles neufs, les tracteurs à usage exclusivement agricole ainsi que les autres matériels roulant non soumis à l'immatriculation (Art 13 LFC 2010).

II.1.2. 3. Mesures en faveur du tourisme:

L'Etat a mis en places les mesures nécessaires, pour encourager l'investissement dans des projets touristiques, les principales sont¹ :

- Exonération permanente de la TAP pour les activités touristiques, hôtelières et thermales (Art 11 LFC 2009) ; L'objectif recherché, à travers cette aide fiscale, est d'encourager les professionnels du secteur à améliorer leurs prestations en direction notamment, de la clientèle étrangère.
- Application, jusqu'au 31/12/2019, du taux réduit de 7 % de TVA pour les prestations liées aux activités touristiques, hôtelières et thermales, de restauration touristique classée, de voyages et de location de véhicules de transport touristique (art.42 LFC 2009) .
- Exemption du droit d'enregistrement pour les opérations d'augmentation du capital ainsi que pour la constitution de sociétés dans le secteur du tourisme (art.43 LFC 2009).
- Application du taux réduit de droit de douane sur les acquisitions d'équipements et d'ameublement non produits localement rentrant dans le cadre de la mise à niveau en application du « plan qualité tourisme » (LFC 2009).
- Les investissements dans les projets touristiques à réaliser au niveau des wilayas du nord et celles du sud bénéficient respectivement d'une bonification de 3 % et 4,5 % du taux d'intérêt applicable aux prêts bancaires; cela pour optimiser l'offre d'hébergement et assurer une meilleure attractivité de l'investissement touristique en Algérie, ainsi que le même taux de bonification est accordé pour Les actions de modernisation des établissements touristiques et hôteliers (articles 79 et 80 LFC 2009).
- En vue de favoriser le développement du secteur du tourisme au niveau du sud et hauts plateaux, la concession des terrains nécessaires à la réalisation des projets d'investissements touristiques bénéficie respectivement d'un abattement de 50 % et 80 % (LFC 2009).

¹ Journal officiel de la république algérienne N°44 portant loi de finances du 26 juillet 2009

- Elargissement des avantages accordés dans le cadre du dispositif de l'ANDI aux investissements liés aux activités touristiques et hôtelières classées (LFC 2009).

II.1.2.4. Mesures en faveur des technologies de l'information et de la communication¹ :

Au titre des avantages fiscaux² :

-Réduction de 7% de TVA pour les opérations d'importations des kits et modules destinés à l'assemblage des micro-ordinateurs en Algérie

-Exonération de droits et taxes des équipements destinés au développement technologique, au profit des centres, établissement et autres entités habilités et agréés.

-Exonération de la TVA, des activités de création, de production et d'édition nationale d'œuvres et de travaux sur supports numériques.

-Exonération de la TVA de 2010 jusqu'au 31 décembre 2020³ en faveur de :

- Frais liés à la conception et développement de site web
- Frais liés à l'hébergement de serveur web au niveau des centres de données implantés en Algérie et en point DZ
- FRAIS ET redevances liés aux services d'accès fixe à internet
- Frais liés à la maintenance et à l'assistance ayant trait aux activités d'accès et hébergement de sites web en Algérie (Art 32 de la LFC 2010)

Au titre des avantages financiers :

On trouve institution de deux fonds à savoir :

- Fonds national de la recherche scientifique et du développement technologique
- Fonds d'appropriation des usages et du développement des technologies de l'information et de la communication

15% du produit de la taxe spécifique additionnelle applicable à des produit d'importation ou de fabrication locale est affecté au profit du fonds national de la recherche scientifique et du développement technologique (Art 13 de la LFC 2007) ;

¹ Voir www.mfdgi.gov.dz/index.php/vos-avantages-fiscaux

² **Ordonnance n° 09-01 du 29 Rajab 1430 correspondant au 22 juillet 2009**

³ Journal officiel de la république algérienne N°49 portant loi de finances du 29 aout 2010

II.1.3. Mesures d'appuis à la création d'emploi et Allègement des charges salariales:

Nous pouvons dire que l'Etat a mis en place un ensemble de mesures d'appuis à la création d'emploi et Allègement des charges salariales.

II.1.3.1. Mesures d'appuis à la création d'emploi et à la lutte contre le chômage

-Les employeurs qui recrutent des demandeurs d'emploi, pour une durée de douze mois au moins, bénéficient d'un abattement de la part patronale de la cotisation de sécurité sociale au titre de chaque demandeur d'emploi recruté qui est fixé à ¹:

- 52% pour les employeurs qui recrutent des primo-demandeur dans les régions nord du pays
- 54% pour les recrutements effectués dans les régions des hauts palataux et du sud.

La période ici est fixée à 3 années au maximum.

-Lorsque le contrat de travail est indéterminé, les employeurs bénéficient pendant trois ans d'une subvention mensuelle à l'emploi pour chaque recrutement.

II.1.3.2. Allègement des charges salariales

Ces mesures concernent les subventions à l'emploi et la contribution de l'Etat aux salaires des jeunes insérés auprès des entreprises privé². A savoir :

- Subvention mensuelle à l'emploi pendant 3ans pour chaque recrutement pour contrat de travail indéterminée.
- Perception par les bénéficiaires du dispositif d'aide à l'insertion professionnelle des contrats d'insertion des diplômés d'une rémunération mensuelle dont le montant est fixé à: 15000 DA pour les diplômés de l'enseignement supérieur et 10000 DA pour les techniciens supérieurs.
- Pour les contrats d'insertion professionnelle, perception d'une rémunération mensuelle d'un montant de 8000 DA
- Pour les jeunes insérés dans le cadre des contrats formation-insertion, perception d'une bourse mensuelle de 4000DA lorsqu'ils sont placés en stage de formation auprès de maitre artisans.et d'une rémunération mensuelle de 12000DA versé au bénéficiaires

¹ Journal officiel de la république algérienne N°40 portant loi de finances du 20 juillet 2011, (Art.106):

² Mesures prises par le gouvernement en faveur de l'investissement, de la croissance économique et de l'emploi.2013.

lorsqu'ils sont inséré dans le cadre de la réalisation des chantiers d'utilité publique initiés par les secteurs et collectivités locales.

- Contribution de l'Etat aux salaires des jeunes insérés auprès des entreprises publiques et privé dans le cadre d'un contrat de travail aidé, pour une durée de trois années renouvelable. cette contribution est fixée à : 12 000DA/mois pour les contrats d'insertion des diplômés de l'enseignement supérieur, 10 000DA/mois pour les techniciens supérieurs 12 000DA/mois pour les contrats d'insertion professionnelle.
- Les employeurs qui recrutent des demandeurs d'emploi qui sont inscrit au prés des agences de placement, bénéficient d'un abattement de la cotisation de sécurité sociale au titre de chaque demandeurs recruté qui est fixé à 20% pour Les employeurs qui recrutent des demandeurs d'emploi ayant déjà travaillé dans la région nord du pays, 52% pour Les employeurs qui recrutent des primo-demandeurs d'emploi dans la région nord du pays et 54% pour recrutement effectués dans les régions des hauts palataux et du sud.et dans les sociétés de services.

II.1.4. Les structures d'appui à la création d'entreprises au niveau locale

Dans l'objectif d'améliorer la qualité de l'accompagnement et d'orientation des porteurs de projet au niveau local, un réseau de structures d'appui été réalisé pour améliorer l'environnement immédiat des PME que ce soit durant leur création ou durant leur développement¹. Ces structures consistent dans les centres de facilitations et les pépinières d'entreprises et **les Incubateurs d'Entreprises**².

II.1.4.1. Les centres de facilitation :

C'est la première institution créée par le ministère de la petite et moyenne entreprises et de l'artisanat ; il a été crée pour aider les porteurs de projets pour la création ; le démarrage et le développement de leurs projets.

Les centres de facilitation sont chargés de :

¹ BENDRIMIA S. (mars 2012), *Politique de promotion de la PME en Algérie*.

² BEN GUIRAT M. (26 novembre 2015), Article, *Les Structures d'Appui à la Création d'Entreprises (SACE) Centres de Développement d'Affaires Incubateurs d'Entreprises et Pépinières d'Entreprises*.

-Aider les investisseurs à surmonter les problèmes rencontrés durant la phase de construction des formalités administratives.

-Offrir des conseils et des études aux porteurs de projets. L'orientation des porteurs de projets se fait par les animateurs. On distingue plusieurs animateurs : CNAC ; ANSEJ ; ANGEM ; ANDI ; ANEM.

-Programmer des formations en matière de conseil adapté à leur besoins spécifiques.

-Aider les porteurs de projet à élaborer un plan d'affaire ; pour lui donner la possibilité de bien gérer son entreprise

-Stimuler la valorisation de la recherche par la création d'un climat d'échange entre les porteurs de projets, les centres de recherches, les sociétés de conseils, les organismes de formation, les pôles technologiques

II.1.4.2. Les pépinières d'entreprises :

Les pépinières d'entreprise dénommée également incubateur, mise en place par un ministre de la PME, est une structure publique d'appui, d'accueil, d'accompagnement et de soutien aux promoteurs de projet. Elles contribuent de manière très efficace par des actions d'accompagnement, de formation adaptées permettant d'améliorer le management de la PME.

Les pépinières d'entreprises sont chargées de :

- Accueillir et accompagner les promoteurs de projets dans toutes les démarches auprès des institutions financières, des fonds d'aides et de soutien

- Donner des orientations et des conseils dans le domaine de la comptabilité, le droit, le commerce et la finance ;

- Assistance pour la formation sur les principes et les techniques de gestion au cours de la phase de maturation du projet.

II.1.5. Autres mesures d'appui à la création d'entreprises :

Les autres mesures d'appui à la création d'entreprises consistent dans : l'accès au foncier destiné à l'investissement, Mesures visant la promotion de l'outil national de production prise dans le cadre de la révision de la réglementation des marchés publics, Mesures en faveur des wilayas des hauts plateaux et du sud, Mesures en faveur de l'exportation.

II.1.5.1. Accès au foncier destiné à l'investissement :

Les terrains disponibles de l'Etat sont concédés sur la base d'un cahier des charges de gré à gré¹ au profit d'entreprises et établissements publics ou des personnes physiques ou morale de droit privé. La concession de gré à gré est autorisée par arrêté de wali² :

-Sur proposition du comité d'assistance à la localisation et à la promotion des investissements et de la régulation du foncier (CALPIREF) sur des terrains relevant du domaine privé de l'Etat.

-Sur proposition de l'organisation gestionnaire de la ville nouvelle sur des terrains situés à l'intérieur du périmètre d'une ville nouvelle et après accord du ministre chargé de l'aménagement du territoire

-Après avis favorable de l'agence nationale de développement du tourisme, sur des terrains relevant d'une zone d'expansion touristique

Une redevance locative est fixé en dinar symbolique par mètre carré pour la concession des terrains aux faveurs des investisseurs pendant 10 ans et au de la de 50% de ca valeur dominicale³.

II.1.5.2. Mesures visant la promotion de l'outil national de production prise dans le cadre de la révision de la réglementation des marchés publics⁴:

-Réduire les conditions d'éligibilité dans les cahiers des charges des appels d'offres de manière à permettre aux entreprises algériennes de participer aux appels d'offres.

-Obliger les services contractants à recourir à l'appel d'offre national lorsque la production nationale est en mesure de répondre aux besoins.

-Bonifier le recours aux produits d'origine algérienne

¹ Article : Nouvelles modalités de concession de gré à gré des terrains, 11 aout 2015

² <http://www.apc-algercentre.dz>

³ Journal officiel de la république algérienne N°46, 3 aout 2016.

⁴ Mesures prises par le gouvernement en faveur de l'investissement, de la croissance économique et de l'emploi.2013.

II.1.5.3. Mesures en faveur des wilayas des hauts plateaux et du sud

Avantages fiscaux :

- Exonération de 5 ans au titre de l'IRG et IBS en cas de création de plus de 100 emplois au moment de démarrage de l'activité (Art 28 de la LF 2002)
- Abattement de 50% sur le montant de l'IRG ou de l'IBS accordé aux revenus provenant des activités exercées dans certaines zones de l'extrême sud.
- Abattement de 20% sur le montant de l'IBS dû au titre des activités de production de biens et services, pour une période de 5ans au profit des entreprises éligibles au fonds spécial pour le développement des wilayas du grand sud et de 15% pour les entreprises implantées dans les wilayas des hauts plateaux ;ce depuis le 1 janvier 2004 .

Mesures en faveur de l'emploi :

Les employeurs dans les régions des hauts plateaux et du sud bénéficient d'un abattement de la part patronal de la cotisation de sécurité social, fixé à 54% pour tous les recrutements, et si la relation de travail est maintenue, l'employeur bénéficie de cet abattement pour une période de 3 ans au maximum¹.

II.1.5.4. Mesures en faveur de l'exportation :

➤ Avantages fiscaux :

Les entreprises dont les produits sont destinés à l'exportation bénéficient des avantages suivants : Exonération de la TVA, Exonération de la TAP. Exonération permanente de l'IBS des opérations d'exportations génératrices de devises, à savoir : les opérations de ventes destinées à l'exportation et les prestations de services destinées à l'exportation

➤ Avantages douaniers :

- Institution du régime du draw back qui permet, lors de l'exportation de marchandises, d'obtenir de remboursement total ou partiel des droits et taxe à l'importation qui ont frappé soit ces marchandises soit les produits contenant dans les marchandises exportées ou consommées au cours de leur production. (Art 24 LF 2013).

¹ Journal officiel de la république algérienne N°40 portant loi de finances du 20 juillet 2011, (Art 50 LFC 2011)

- Institution de régime de l'opérateur économique agréé : les opérateurs agréés bénéficient de facilitation au dédouanement, notamment la facilité d'accès aux procédures douanières, le contrôle prioritaire des marchandises
- Soutien des exportations par le fonds spécial de promotion des exportations :
- Le financement de la participation aux foires et expositions inscrites au programme officiel de la participation de l'Algérie est fixé à :

80% dans le cas d'une participation aux foires et expositions inscrites au programme officiel de la participation de l'Algérie

- 100% dans le cas d'une participation revêtant un caractère exceptionnel suite à une décision politique ...
- 50% dans le cas d'une participation individuelle aux autres foires ne figurant pas au programme officiel.
- Une entreprise organisatrice de manifestations économiques à l'étranger peut être également aidée.
- La prise en charge d'une partie des coûts de transport des marchandises destinés à l'exportation :
 - De 50% dans le cas de transport international des produits agricoles périssables à l'exception des dettes
 - De 25% dans le cas de transport international des produits non agricoles à destination éloignée.
 - De 80% dans le cas de transport international des dettes.
- La prise en charge d'une partie des frais liés à l'étude des marchés extérieurs, à l'information des exportateurs et à l'études pour l'amélioration de la qualité des produits et services destinés à l'exportation :
 - De 50% dans le cas de l'étude des marchés extérieurs pour la recherche de débouchés aux produits algériens.
 - De 50% dans le cas des études destinées à l'amélioration de la qualité et l'adaptation des produits destinés à l'exportation.
 - De 25% dans le cas de l'information des exportateurs sur la possibilité et les opportunités d'exportation.
- La prise en charge de 50% des frais d'élaboration du diagnostic export ainsi que dans le cas de création de cellules export internes.

- La prise en charge de 50% des coûts de prospection des marchés extérieurs supportés par les exportateurs, et 10% dans le cadre de l'implantation initiale au titre de présence commerciale individuel, et de 25% dans le cadre de présence commerciale collective sur les marchés étrangers pour un groupement d'entreprises.
- La prise en charge de 50% des frais d'édition et de diffusion de supports promotionnels de produits et service destinés à l'exportation et aussi 50% des frais liés à l'utilisation de techniques modernes d'information et de communication.
- La prise en charge de 80% des frais de la mise en œuvre de programmes de formation spécialisée sur les techniques d'exportation

II.1.2. Politiques publiques de promotion de l'entrepreneuriat en Algérie

La promotion de l'entrepreneuriat ne peut se réaliser qu'à travers le déploiement de trois facteurs¹ incontournables : la formation, le soutien à l'investissement et l'innovation.

II.1.2.1 La Formation

L'accès à l'éducation et à la formation revêt une importance primordiale pour les personnes défavorisées de la société car elle permet de les aider à sortir du cercle vicieux que constituent le manque de compétences, la faible productivité et le manque d'emplois.

En Algérie, la formation est gratuite à tous les niveaux de l'apprentissage, du primaire à l'université. D'ailleurs, le budget consolidé de l'éducation nationale est important, ce qui justifie les efforts de l'État en matière d'éducation et de formation. Le système éducatif dans son ensemble ne se focalise pas sur l'enseignement de l'entrepreneuriat, en conséquence, les jeunes entrepreneurs ne prennent pas le risque et préfèrent toujours d'être salariés que d'être entrepreneur d'un projet.

II.1.2.2 Soutien à l'investissement :

Le soutien à l'investissement a pris deux formes en Algérie² : soutien à la demande globale par la mise en place des infrastructures nationales et les dispositifs de soutien à l'investissement, à travers les quatre agences publiques.

¹ BOUKHARI M. Colloque international, *Rôle de l'État vis-à-vis des TPE/PME dans un pays nouvellement adhérent à l'économie de marché : cas de l'Algérie.*

² BOUKHARI M. op cit.

II.1.2.3 Innovation :

L'innovation consiste à introduire une nouveauté dans un domaine particulier. L'économiste autrichien Schumpeter a établi les formes d'innovations qui consiste dans¹ :

La production d'un nouveau bien ou service, l'adoption d'une nouvelle méthode de production, l'adoption d'un nouveau procédé commercial, l'ouverture d'un nouveau débouché, l'accès à une nouvelle source de matières premières jugé inconnu, ...etc.

Les innovations sont porteuses de croissance, donc d'amélioration de l'emploi et des conditions de vie. Mais la mondialisation et la compétitivité sur les marchés provoquent deux tendances contradictoires de créations et destruction d'emplois ; à court terme des emplois disparaissent et des économies locales sont exsangues. Les innovations technologiques ont un impact favorable sur le recrutement de la main d'œuvre qualifiée au détriment de la main d'œuvre non qualifiée².

Vu que les entreprises sont essentielles pour créer de l'emploi, de l'innovation et de la croissance, il paraît donc logique de supprimer les freins au bon développement de l'entrepreneuriat sur le marché Algérien à fin de lutter contre le chômage.

En outre les mesures citées en-dessous il y a des organismes gouvernementaux et des institutions spécialisées qui jouent un rôle actif dans la création et le développement des petites et moyennes entreprises. Ces agences sont sensées apporter un appui important en terme d'accompagnement des promoteurs et de formalisation de leurs activités.

Section 2 : présentations des dispositifs d'aide à la création d'activité

L'objectif de ces dispositifs est d'inciter les chômeurs ou les sans emplois à créer leur entreprise pour favoriser leur retour à l'emploi. Ces dispositifs peuvent prendre plusieurs formes, les principales étant: la Caisse Nationale D'assurance Chômage « CNAC », Dispositif de soutien à l'emploi des jeunes « ANSEJ », Agence Nationale de Développement des Investissements « ANDI » l'Agence Nationale de Gestion du Micro crédit « ANGEM »

En 1994 le gouvernement a créé CNAC pour soutenir les travailleurs licenciés lors de la mise en œuvre du plan d'ajustement structurel, en 1996 créée l'ANSEJ, mais elle ne sera active que en 1998, ANGEM créée en 2004,

¹ RAPIAU M. T. (2010), *entrepreneuriat et forme d'emploi ...points de repères*, article N°204.

² Idem.

II.2.1. Présentation de la Caisse nationale d'assurance chômage « CNAC » :

La Caisse nationale d'assurance chômage (CNAC) est un organisme créé en 1994, en tant qu'institution publique de sécurité sociale sous la tutelle du ministère de l'emploi, du travail et de la sécurité sociale et cela dans le cadre de la mise en place du programme d'Ajustement Structurelle accompagnant l'économie algérienne durant son passage à l'économie de marché.

Plus précisément, c'est en vertu du décret législatif N 94-11, qu'est instituée l'assurance chômage, en faveur des salariés susceptibles de perdre de façon involontaire et pour raison économique leur emploi. Soit après restriction d'effectif dans l'entreprise, soit après dissolution de celle-ci.

Cependant, l'assurance chômage constitue une mesure passive contre la perte d'emploi. C'est ainsi qu'en 1998, la CNAC s'est vu attribuer une nouvelle mission dont l'objet est d'aider ses allocataires à se réinsérer dans la vie professionnelle à travers des mesures actives qui sont : la formation et la reconversion, l'aide à la recherche d'emploi et l'aide au travail indépendant.

A partir de 2004 et dans le cadre du plan de soutien à la croissance économique et en l'application du décret présidentiel n 03-514 du 30 décembre 2003 relatif au soutien à la création d'activités par les chômeurs, la CNAC s'est consacrée en priorité à la mise en œuvre du dispositif visant à favoriser la création d'activités de production de biens et de services par les chômeurs promoteurs âgés de trente cinq (35) à cinquante (50) ans.

II.2.2. L'Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes (ANSEJ) :

D'après l'article I qui stipule, en application des dispositions de l'article 16 de l'ordonnance n^o 96-14 de 24 juin 1996, il est créé sous la dénomination d'Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes par abréviation « ANSEJ ». L'ordonnateur principal de ce compte est le ministre chargé de l'emploi.

L'Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes (ANSEJ), est un organisme national dotant d'une personnalité morale et d'une autonomie financière. Elle a été créée en 1996, elle dispose d'un réseau de 51 antennes et des annexes implantées dans toutes les wilayas du pays.

C'est une institution publique qui aide à la création et au développement des projets pour les jeunes promoteurs activant dans la production de biens et de services, dont l'âge ne dépasse pas les 40 ans et dont le montant d'investissement est inférieur ou égale à 10 millions de

dinars. Son objectif principal est d'encourager toutes formes d'actions et de mesures tendant à promouvoir l'entrepreneuriat.

II.2.3. Présentation de l'Agence Nationale de Gestion du Micro crédit « ANGEM » :

L'ANGEM est créée conformément aux dispositions de l'article 7 du décret présidentiel n 04-13 du 22 janvier 2004 relatif au dispositif du Micro Crédit. Le seul dispositif en Algérie qui accorde des prêts à des catégories de citoyens sans revenus et/ou disposent de petites revenus instables et irréguliers¹, leur permettant l'achat d'un petit équipement ou de matière première pour exercer une activité ou un métier, il vise à leur intégration économique et sociale à travers la création d'activités de production de biens et services, y compris à domicile, dont le montant des investissements est fixé à cinquante mille dinars (500 000 DA) minimum et ne saurait dépassé les quatre cent mille dinars (400 000 DA), remboursable dans un délai de 12 à 60 mois (1 à 5 ans).

L'objectif de l'ANGEM d'assurer un accompagnement financier aux citoyens désirant lancer des petits activités, a même de les mettre a l'abri du chômage et aussi la lutte contre les activités informelles. Parmi ces objectifs que traite l'Agence Nationale de Micro Crédit on a :

- La lutte contre le chômage et la précarité dans les zones urbaines et rurales, en favorisant l'auto-emploi, le travail à domicile et les activités artisanales et de métiers, en particulier chez la population féminine
- La stabilisation des populations rurales dans ses zones d'origine par l'émergence d'activités économique, culturelles, de production de biens et services, génératrices de revenus.
- Le développement de l'esprit d'entrepreneuriat qui remplacerait celui d'assistanat, et aiderait ainsi l'intégration sociale et à l'épanouissement individuel des personnes.

¹ www.angem.dz/fr/

II.2.4. Les conditions d'éligibilités, missions et mode de financement : on les résume dans le tableau suivant pour les trois dispositifs de création de micro-entreprise CNAC, ANSEJ et ANGEM.

Tableau N°01 : Les conditions d'éligibilités, missions et mode de financement des dispositifs

<p>CNAC : Les conditions d'éligibilité ¹ sont les mêmes que ANSEJ, il diffère de groupe d'âge (35-50 ans) et Jouissant d'une qualification professionnelle et/ou possédant un savoir-faire en rapport avec l'activité projetée.</p> <p>CNAC a pour missions principale de mettre en application le régime juridique l'indemnisation du chômage au profit des travailleurs salariés ayant perdu involontairement leur emploi, pour des motifs économiques</p>	<p>Mode de financement : on a deux niveaux² :</p> <p>Niveau 1 : avec un coût d'investissement inférieur ou égal à 5 millions de DA repartis en : Un apport personnel est de 1%, Un prêt non rémunérés de la CNAC est de 29% du montant globale de l'investissement, Un prêt bancaire n'excède pas 70% du montant global de l'investissement.</p> <p>Niveau 2 : un coût de l'investissement varié de 5 millions DA à 10 millions de DA répartis en :- Un apport personnel est de 2%, le prêt non rémunéré consenti par la CNAC est de 28% du montant globale de l'investissement.</p>
<p>ANSEJ : ³ Conditions, Etre âgé de 19 à 35 ans et l'investissement génère au moins trois emplois permanant y compris le promoteur ,l'âge de gérant est limité a 40 ans ;Le promoteur de projet doit être titulaire d'un diplôme, avoir un fond propres qui varie en fonction de type de financement et le niveau de l'investissement ; Etre chômeur et inscrit auprès des services de l'Agence National de l'Emploi comme demandeur d'emploi ; ne pas être déjà bénéficié d'une mesure d'aide au titre de création d'activité</p> <p>ANSEJ a pour missions principale de mettre à la disposition des jeunes porteur de projet toute information d'ordre économique, technique, législative et réglementaire relative à leurs activités</p>	<p>L'ANSEJ utilise deux (2) modes de financements⁴</p> <p>1.Le financement triangulaire : entre promoteur, la banque et l'ANSEJ</p> <p>Niveau1 : Montant de l'investissement Jusqu'à 5.000.000 DA : Prêt nom rémunéré (ANSEJ) 29%, Apport personnel 1% Crédit bancaire 70%</p> <p>Niveau2 : Montant de l'investissement De 5.000.000 DA à 10.000.000 DA : Prêt nom rémunéré (ANSEJ) 28%, Apport personnel 2% Crédit bancaire 70%</p> <p>2.Le financement mixte : entre le promoteur et ANSEJ</p> <p>Niveau1 : Montant de l'investissement Jusqu'à 5.000.000 DA : Prêt nom rémunéré (ANSEJ) 29%, Apport personnel 71%</p> <p>Niveau2 : Montant de l'investissement De 5.000.000 DA à 10.000.000 DA : Prêt nom rémunéré (ANSEJ) 28%, Apport personne 72%</p>
<p>ANGEM : Les conditions d'éligibilités⁵ sont les mêmes que CNAC l'unique différence est l'âge qui est de 18 ans et plus.</p> <p>ANGEM a pour missions principale de Gérer le dispositif du micro crédit conformément à la législation et la réglementation en vigueur.</p> <p>Soutenir, conseiller et accompagner les bénéficiaires du micro crédit dans la mise en œuvre de leurs activités.</p>	<p>le mode de financement ⁶: Le montant global de l'investissement est fixé entre 400 000 DA et 1 000 000 DA.</p> <p>Le seuil minimum des fonds propres : 1% au titre de la création d'activité par l'acquisition de petit matériel et matières premières de démarrage. Ce seuil peut être ramené à 3% dans les conditions prévues par la réglementation.</p> <p>0% au titre de l'achat de matières premières.</p> <p>Le prêt non rémunéré : 29% du coût global de l'activité qui ne saurait dépasser 1 000 000 de DA .100% du coût global de l'achat de matières premières, qui ne saurait dépasser 1 000 000 de DA.</p> <p>Le crédit bancaire : Il est fixé à 70% du coût global de l'activité qui ne saurait dépasser 1 000 000 DA</p>

Source : Etablie par nos même à partir des données fournis par les dispositifs

¹ Document fournit par CNAC

² Guide fiscal du jeune promoteur d'investissement, 2017, pp9-10

³ Document fournit par l'ANSEJ

⁴ Idem

⁵ Document fournit par ANGEM

⁶ Guide Fiscal Du Jeune Promoteur D'investissement, 2017, pp 11

Nous pouvons constater que le taux de crédit bancaire est fixé à 70% du montant globale de l'investissement que se soit le dispositif sollicité (CNAC, ANSEJ, ANGEM, ANDI). L'ANSEJ et la CNAC offrent les deux possibilités de financement, l'unique différence de CNAC par rapport à l'ANSEJ est le groupe d'âge.

Les avantages accordés : les mêmes avantages sont accordé que ce soit le dispositif sollicité :

Au titre de réalisation : taux réduit de 5% de droit de douanes, exemption des droits d'enregistrement des actes constitutifs de société en faveur des investisseurs agréés par la CNAC, et exonération de TVA (pour les biens et services)

Au titre d'exploitation : Exonérations totale de l'IRG, IBS, et la TAP (pendant 3 ans et 6 ans pour les zone à promouvoir).

A l'issue de la période d'exonérations, ces activités bénéficient d'un abattement sur l'IRG ou l'IBS ainsi la TAP, pendant 3 ans comme suit : un abattement de 70% pour la 1ère année, 50% pour 2ème année, 25% pour 3ème année.

Bonification des taux d'intérêts bancaire de 80% au titre des investissements réalisés dans les secteurs de l'agriculture, la pêche, du bâtiment, des travaux publics et de l'hydraulique ainsi que de l'industrie de transformation ; et 60% au titre des investissements réalisés dans tous les autres secteurs d'activités.

II.2.5. Agence Nationale de Développement des Investissements « ANDI » :

Nous allons présenter l'Agence Nationale de Développement des Investissements, ces missions, les conditions d'éligibilités ainsi que les avantages accordés.

II.2.5.1. Présentations de l'ANDI :

L'Agence Nationale de Développement des Investissements créée par l'article 6 de l'ordonnance n 01-03 de 20 aout 2001, qui a remplacer l'APSI, Agence de Promotion, de Soutien et de Suivi de l'Investissement qui fut créée en 1993. L'ANDI est un établissement public doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Elle véhicule une nouvelle vision de l'Etat vis-à-vis les grands capitaux nationaux et internationaux (supérieur à 135000 dollars US). Elle contribue à alléger les démarches administratives au lancement des projets d'investissement à travers un guichet unique décentralisé au niveau local. Ce dernier regroupe l'ensemble des administrations concernées par l'investissement. Il est doté de pouvoirs réels

pour fournir toutes les prestations nécessaires à la concrétisation des investissements. Cette agence gère en collaboration avec le conseil National d'investissement. Le fonds d'appui à l'investissement, qui est destiné pour la prise en charge des dépenses partielles ou globales engagées pour l'amélioration des infrastructures environnantes de l'investissement.

II.2.5.2. les missions de l'ANDI :

L'ANDI exerce sept missions¹, sous plusieurs titres, le titre d'information, de facilitation, de la promotion de l'investissement, d'assistance et la participation à la gestion du foncier économique, la gestion des avantages et une mission générale de suivi :

- L'accueil, le conseil et l'accompagnement des investisseurs au niveau de ses structures centrales et régionales ;
- De mettre en place, au moyen de tout support de communication et, au besoin par recours à l'expertise un service d'information à la disposition des investisseurs ;
- L'information des investisseurs à travers notamment son site web, ses supports de promotion et ses divers points d'information sur les événements économique organisés en Algérie et à l'étranger ;
- De la mise en place du guichet unique décentralisé ;
- La facilitation de la pratique des affaires, de suivi de la constitution des sociétés et de la réalisation des projets ;
- D'entretenir et de développer des relations de coopération avec des organismes étrangers similaires ;
- La veille à l'exécution concertée avec les différentes institutions concernées (douanes, impôts etc.), des décisions d'encouragement à l'investissement ;
- La qualification des projets, leur évaluation et l'établissement de la convention d'investissement à soumettre à l'approbation du conseil national de l'investissement.

¹ Guide investir en Algérie, édition 2011. Pp 64-84.

II.2.5.3. Les conditions d'éligibilités ainsi que les avantages accordés par l'ANDI :**a). Les conditions d'éligibilités :**

Toute personne physique ou morale, résidente ou non résidente, désirant créer une société de droit algérien, dans une activité économique de production de biens ou de services non exclus.

Les personnes ayant bénéficié d'avantages fiscaux, dans le cadre des différents dispositifs d'aide à l'emploi (ANSEJ, ANGEM et CNAC) peuvent être éligibles au dispositif d'aide à l'investissement dans le cadre de l'ANDI, après :

- ✓ Expiration de la période d'exonération au titre de la phase d'exploitation, accordée dans le cadre du régime d'aide à l'emploi ;
- ✓ Renonciation aux avantages du régime d'aide à l'emploi.

b). Les avantages accordés par l'ANDI:**- les avantages communs pour l'ensemble des investissements éligibles:**

- **au titre de la phase de réalisation du projet :** ce qui est plus par rapport aux avantages que CNAC, ANSEJ et ANDI
- Abattement de 90% sur le montant de la redevance locative annuelle fixée par les services des domaines pendant la période de réalisation de l'investissement ;
- Exonération, à compter de la date d'acquisition, de la taxe foncière sur les propriétés immobilières entrant dans le cadre de l'investissement sur une période de 10 ans ;
- Exonération des droits d'enregistrement frappant les actes constitutifs de sociétés et les augmentations de capital.
- **Au titre de la phase d'exploitation, après constat d'entrée en activité établi par les services fiscaux sur une durée de trois (3) ans :**
- Exonérations de IBS et de la TAP; Abattement de 50% sur le montant de la redevance locative annuelle fixée par les services des domaines pendant la période d'exploitation.¹

¹ Code de l'investissement, ANDI

- **Les avantages du régime dérogatoire :**
 - ❖ **régime applicable aux investissements réalisés dans les zones dont le développement nécessite une contribution particulière de l'Etat :**
 - **Au titre de la phase de réalisation :**
 - Exemption du droit de mutation à titre onéreux pour toutes les applications immobilières effectuées dans le cadre de l'investissement ;
 - Application du droit d'enregistrement au taux réduit de deux pour mille (2‰) pour les actes constitutifs de sociétés et les augmentations de capital ;
 - Prise en charge partielle ou totale de l'Etat, après évaluation de l'ANDI, des dépenses au titre des travaux d'infrastructures nécessaires à la réalisation de l'investissement ;
 - Réduction du montant de la redevance locative annuelle fixée par le service des domaines au titre des concessions de terrains ;
 - Franchise de la TVA pour les biens et services importés ou acquis localement entrant directement dans la réalisation de l'investissement ;
 - Exonération de droits de douane pour les biens importés non exclus des avantages, entrant directement dans la réalisation de l'investissement.¹
 - **Au titre d'exploitation :**
 - D'exonération, pendant une période de dix ans (10) d'activité effective, de l'IBS et de la TAP ; et exonération à compter de la date d'acquisition, de la taxe foncière sur les propriétés immobilières entrant dans le cadre de l'investissement pour une période de dix (10) ans.
 - ❖ **régime applicable aux investissements présentant un intérêt particulier pour l'économie nationale :**
 - **En phase de réalisation, pour une durée maximale de cinq (5) ans :**
 - D'une exonération et/ou franchise de droits, taxes, impositions et autres prélèvements à caractère fiscal frappant les acquisitions opérées tant par voie d'importation que sur le marché local, des biens et services nécessaires à la réalisation de l'investissement ;
 - D'une exonération des droits d'enregistrement portant sur les mutations des propriétés immobilières affectées à la production ainsi que la publicité légale dont elles doivent faire l'objet ;¹

¹ Idem

- D'une exonération des droits d'enregistrement sur les actes constitutifs de sociétés et les augmentations de capital ;
 - D'une exonération de la taxe foncière sur les propriétés immobilières affectées à la production.
- **En phase d'exploitation, pour une durée maximale de dix (10) années à compter du constat d'entrée en exploitation établi par les services fiscaux, à la diligence de l'investisseur :**
- Exonération de l'impôt sur le bénéfice des sociétés ;
 - Exonération de la taxe sur l'activité professionnelle.

Outre les avantages visés ci-dessus, des avantages supplémentaires peuvent être décidés par le Conseil National de l'Investissement conformément à la législation en vigueur.

II.2.5.4. Fonds d'appui à l'investissement :

L'ANDI (Agence Nationale de développement des investissements) pour tout investissement au sens de l'ordonnance n 01-03 du 20 aout 2001, relative au développement de l'investissement qui concerne :

- Les acquisitions d'actifs entrant dans le cadre de création d'activités nouvelles, d'extension de capacités de production, de réhabilitation ou de restructuration ;
- La participation dans le capital d'une entreprise sous forme d'apports en numéraires ou en nature ;
- Les reprises d'activités dans le cadre d'une privatisation partielle ou totale

Section 3 : Recours aux Politiques actives d'emploi

Les anciennes politiques d'emploi n'a pas peu résoudre le problème de chômage ce qui pousse l'Etat algérienne à recourir à des politiques actives d'emploi.

II.3.1. Pour une nouvelle politique de l'emploi

La création des emplois dans les administrations ne résoudre pas le problème de chômage qui attient **12,3% en avril 2017 contre 10,5% en septembre 2016, selon l'Office national des statistiques (ONS)**, on rajoute les sureffectifs tant dans des administrations que dans des entreprises publiques ainsi que les emplois temporaires et les emplois dans la sphère informelle et les diplômés ont plus de chance d'être chômeurs que salariés.

¹ Code de l'investissement, ANDI

Avec la baisse des recettes des hydrocarbures et la baisse du pouvoir d'achat¹, le taux de chômage dépasserait largement le taux officiel².

La chute vertigineuse du dinar tant sur le marché officiel que sur le marché parallèle avec le retour à l'inflation, traduit les difficultés du système économique à générer une croissance hors hydrocarbures, pour faire face à cette situation alarmante, l'intervention de l'Etat est obligatoire pour mettre en place des stratégies d'adaptation sur le plan économique.

Face à ce constat, des mesures de politique de l'emploi se sont succédé pour favoriser l'incitation à la création d'activité pour l'insertion des jeunes dans l'emploi. La palette des interventions recouvre les contrats subventionnés par l'État, les formations, l'accompagnement des jeunes au long de création de leurs activité vers l'emploi a travers les dispositifs comportant un fort contenu en formation.

II.3.2. L'accompagnement des jeunes vers l'emploi

On posant la question quel est la capacité des structures existantes à répondre au problème d'insertion des jeunes ?

Au-delà des contrats de travail bénéficiant d'aides de l'État, un nouvel objet apparaît dans le paysage « l'accompagnement », donc l'entrée des jeunes dans la vie active ce qui signifie des solutions actives ou création réelle d'emploi. Dans notre travail, nous nous intéressons aux mesures actives. En Algérie, les mesures actives sont apparues sous trois formes : l'aide à la création d'entreprise ou à l'auto-emploi, l'insertion à travers des contrats à durée déterminée (CDD) ou des emplois d'attente et l'amélioration de l'employabilité des chômeurs à travers la formation reconversion et l'aide à la recherche d'un emploi³.

¹ **MEBTOUL A.** (22 Sep 2015), Article : journal le matin d'Algérie, *Baisse de la rente pétrolière et inflation : menaces sur le pouvoir d'achat des Algériens.*

² **MEBTOUL A.** (14 Aout 2017) Article : *Quelle politique de l'emploi en Algérie, face à l'accroissement du taux de chômage ?*

³ **RAMDANE B.** (3 décembre 2014), .Article journal dépêche de Kabylie.

II.3.3. Promotion de l'emploi par l'entrepreneuriat:

Le chômage frappe durement les jeunes diplômés alors que les non diplômés sont touchés par le sous-emploi et généralement occupent des emplois mal rémunérés. Les femmes aussi sont touchées par ce phénomène et sans formation elles ne pouvaient pas arriver sur le marché du travail, elles créent leur propre emploi souvent à travers des activités informelles faiblement rémunérées.

Les principaux freins à l'employabilité des jeunes et des femmes, restent l'inadéquation des cursus d'enseignements face aux perspectives d'emploi et la faible densité du tissu d'entreprises formelles qui limite le potentiel d'emplois.

Par conséquent, l'entrepreneuriat devient un outil stratégique, en ce qu'il donne aux jeunes et aux femmes la possibilité de s'insérer dans la vie active et d'assurer leur autonomie financière. En plus la création d'entreprises formelles est une source d'emplois, de la richesse, de valeur ajoutée, de recettes fiscales et d'innovation.

Donc il faut faciliter aux jeunes les procédures de réaliser leurs projets d'investissement afin de contribuer à la création d'emplois et de revenus durables par la promotion de l'entrepreneuriat (PTE - Très Petites Entreprises et PME - Petites et Moyennes Entreprises) chez les jeunes et les femmes¹, cela par:

- 1) L'accompagnement des jeunes et des femmes porteurs de projets grâce notamment à l'accès à des instruments d'incitation et d'appui à l'entrepreneuriat.
- 2) L'amélioration de l'environnement entrepreneurial (institutionnel, réglementaire, et financier) afin de faciliter la création d'entreprises.
- 3) Le développement de plateformes d'échange de bonnes pratiques sur l'emploi et l'entrepreneuriat.

¹ Promouvoir l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes, Organisation Internationale De La Francophonie

Conclusion

Le programme d'action du gouvernement a fait de l'emploi une priorité. En effet, les efforts soutenus de l'Etat pour promouvoir l'emploi à travers les mesures mises en œuvre pour la lutte contre le chômage et l'encouragement de l'investissement sont générateurs d'emplois. Ces mesures visent à faciliter aux jeunes chômeurs la réalisation de leurs projets d'investissement, elles concernent les allègements sur le plan administratif, les aides financières, les allègements des charges fiscales et les incitations à l'investissement à travers un ensemble de dispositifs d'aide à la création d'entreprise. De plus, ces mesures ciblent tous types d'entreprises et tous les secteurs d'activité (agriculture, santé, tourisme,...), ce qui montre la volonté de l'Etat à encourager la diversification des activités.

Ces nouvelles politiques d'emplois se focalisent sur l'entrepreneuriat comme outil stratégique de création d'emplois, notamment à travers la mobilisation de multiples dispositifs. Cela confirme notre hypothèse qui suppose que les politiques actives d'emploi consistant principalement à aider les chômeurs à créer leurs propres entreprises, sont les plus favorisés ces dernières années en Algérie.

Suit à ces éléments, nous consacrerons le chapitre suivant à l'étude de l'impact de ces dispositifs sur la création d'emplois au niveau local.

Chapitre III :

***Impact des dispositifs d'aide à la création d'entreprise
sur l'emploi dans la wilaya de Tizi-Ouzou***

Introduction

Après avoir fait une présentation des différentes mesures de soutien à la création d'entreprises et une présentation des dispositifs (CNAC, ANSEJ, ANGEM, ANDI), qui accompagnent les jeunes porteurs de projets à réaliser leurs propres entreprises (chapitre 2), nous avons consacré ce chapitre à la partie empirique de notre mémoire. Cette expérience de recherche sur le terrain est réalisée en deux façons : une consiste de se déplacer au niveaux de ces dispositifs pour avoir les informations concernant l'évolution des projets et des emplois créés pendant les sept dernières années ; une autre consiste à réaliser une enquête à travers un questionnaire autour de l'acteur principal de l'acte entrepreneurial, pour appréhender les aspects qualitatifs se rapportant aux l'emplois créés, au financement, et à l'accompagnements.

Notre enquête vise à mettre en lumière le nombre d'entreprises et d'emplois créés dans le cadre des dispositifs suscités et leur contribution à l'emploi dans la wilaya de Tizi-Ouzou.

A cet effet, nous avons structuré ce chapitre comme suivant : la première section portera sur le cadre méthodologique de l'enquête. La deuxième section portera sur l'analyse et traitement des données de l'enquête auprès des dispositifs. La dernière section sera consacrée à l'exploitation des résultats de l'enquête à travers un questionnaire ciblant 46 entreprises.

Section 1 : Cadre méthodologique de l'enquête

Avant de présenter la méthodologie utilisée dans le cadre de ce travail, nous allons d'abord présenter successivement le territoire objet d'étude qui est la Wilaya de TIZI OUZOU et la situation de l'emploi sur ce même territoire

III.1.1 Présentation de la Wilaya de TIZI OUZOU :**III.1.1.1 Situation géographique et population :**

La Wilaya de TIZI OUZOU est une wilaya algérienne située dans la région de la Kabylie en plein cœur du massif du Djurdjura. Elle présente un relief montagneux fortement accidenté qui s'étale sur une superficie de 2 994 Km². la wilaya est divisée administrativement en 67 communes et 21 daïras¹.

Les limites naturelles de la wilaya de Tizi-Ouzou se présentent ainsi² :

Au nord : la mer méditerranée.

Au sud : la chaîne cristalline du Djurdjura

A l'est : le massif de L'akdafou.

A l'Ouest : des collines et des vallées.

Selon le dernier découpage administratif réalisé en 1984, la wilaya de Tizi Ouzou est divisée en 67 Communes et 21 Daïrate. Le chef-lieu de la Wilaya est la Ville de Tizi-Ouzou peuplée d'environ 152 176 habitants.

¹ Annuaire statistique, Direction de Programmation et suivi Budgétaire de la Wilaya de TIZI OUZOU(DPSB), ED 2013.P6.

² Annuaire statistique de la WTO. Année 2016. Éd 2017

III.1.1.2. Evolution de la population au cours des quatre derniers recensements :

La répartition de la population à la WTO est représenté dans le tableau suivant :

Tableau N° 02 : Evolution de la population au cours des quatre derniers recensements

Année	1977	1987	Taux d'acc. 77/87	1998	Taux d'acc. 87/98	2008	Taux d'acc. 98/2008
Total	702 000	936 948	3	1 108 709	2	1 127 165	0,2

Source : Annuaire statistique de la WTO. Année 2016. Éd 2017

Selon les quatre derniers recensements, la population à la wilaya de Tizi-Ouzou est en augmentation continue.

III.1.2 Le marché de l'emploi dans la WTO :

Il est important de souligner que les données utilisées pour aborder ce point sont fournies principalement par l'ANEM de Tizi-Ouzou. Depuis 2008, cette institution est chargée de l'animation et de la coordination de l'emploi au niveau local, mais également de la mise en application de la politique nationale de l'emploi à travers les dispositifs DAIP³.

III.1.2.1 Les dispositifs DAIP :

➤ **les contras d'insertion des diplômés « CID » :**

Il est dédié aux jeunes diplômés de l'enseignement supérieur et les techniciens supérieurs issus des établissements nationaux de formation professionnelle.

➤ **Les contrats d'insertion professionnelle « CIP » :**

C'est pour les jeunes sortant de l'enseignement secondaire de l'éducation nationale, des centres de formation professionnelle, ou ayant suivi un stage d'apprentissage.

³ <http://www.anem.dz>

➤ **Les contrats formation-insertion « CFI » :**

C'est pour les jeunes sans formation ni qualification.

➤ **Le contrat de travail aidé « CTA » :**

Est un contrat de travail au sens de la loi 90.11⁴ relative aux relations de travail. Il est intégré dans le cadre du dispositif global de DAIP. Une contribution mensuelle de l'Etat est versée au salaire du poste, en vue d'encourager le recrutement des jeunes primo demandeurs sans expérience.

III.1.2.2. Activité d'intermédiation de l'ANEM et les programmes pour l'emploi des jeunes

Le tableau suivant représente les données statistiques de l'activité de l'ANEM

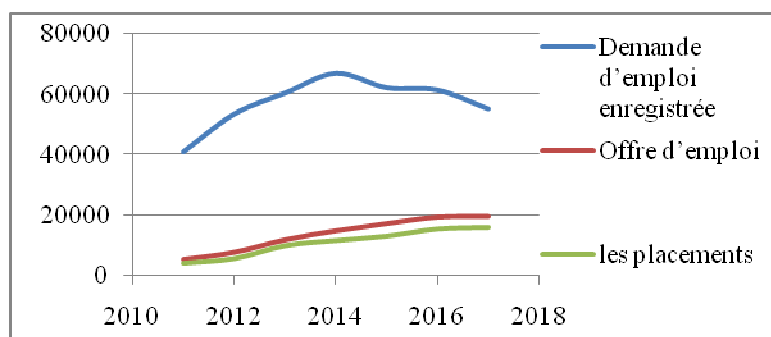
Tableau N° 03 : Evolution de nombre de placement, offre et demande d'emplois dans la wilaya de Tizi-Ouzou de 2011 à 2017

Année /variable	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Demande d'emploi enregistrée	40808	53394	60386	66933	62144	61368	55069
Offre d'emploi	5561	7888	11902	14817	17175	19277	19497
Placement	4334	5836	9990	11629	13050	15360	15866

Source : ANEM de Tizi-Ouzou

Le graphe suivant représente l'évolution de la demande et d'offre d'emploi enregistré au niveau de l'ANEM ainsi que les placements effectués.

Graphe N°1 : évolution de la demande et d'offre d'emploi enregistré au niveau de l'ANEM ainsi que les placements effectués.



Source : Etablie à partir des données de tableau N°3

⁴ Loi n°90-11 du 21 avril 1990 relative aux relations de travail, modifiée et complétée au 11 janvier 1997.

L'ANEM a un rôle majeur dans la régulation du fonctionnement du marché du travail, elle a opéré 15866 placements en 2017 par contre en 2011 elle a opéré 4334 placements donc 11532 placements entre 2011 et 2017. Mais les placements effectués sont largement inférieurs aux offres, ce qui signifie que la majorité des demandeurs ne sont pas conforme aux offres soit en termes de qualification ou d'expérience dans le domaine.

On remarque que la demande d'emploi augmente d'une année à une autre, et les placements effectués sont marginales par rapport à cette demande excessive. A partir de 2014 on remarque la baisse de nombre des demandes d'emploi, mais l'écart entre la demande et les placements est toujours très important, cette baisse peut être expliquée par le découragement de certains chômeurs à réinscrire, vu les durées de chômage qui se prolongent sans trouver un emploi.

En moyenne l'ANEM effectue 10867 placements par année et la demande d'emploi moyenne par année est 57158 donc les placements moyens par année ne représentent que 19% de nombre des demandeurs, ce qui est insuffisant et marginal.

En 2017, une part importante (85,62%) des placements a été réalisée dans le secteur privé dont plus de 80,32% dans le secteur privé national et 5,30% dans le secteur privé et étranger. En ce qui concerne le secteur public sa part dans l'emploi total de la wilaya représente 14,38%.

La Répartition des placements par secteur d'activité

Pour ce qui est de la répartition des placements effectués par l'ANEM par secteur d'activité, le Bâtiment absorbe le plus grand nombre d'emplois avec 32,05% des placements soit 7236 placements en 2017 suivi du secteur de l'Industrie et des Services qui affichent 31,76% et 20,76% respectivement, le Commerce représente 13,03 % soit 2540 placements, alors que l'agriculture se place en dernière position avec un taux marginal de 0,78% soit 495 placements. Donc, nous constatons que le secteur du bâtiment et travaux publics et le secteur des services sont les secteurs qui utilisent plus de mains d'œuvre par rapport aux autres secteurs.

La répartition des placements par niveau d'instruction :

La Répartition des placements par niveaux d'instruction (2017) est représenté dans le tableau suivant.

Tableau N° 04: Répartition des placements par niveaux d'instruction (2017)

Niveau d'instruction	placements			
	M	F	TOTAL	TAUX%
Sans instruction	394	166	560	1,05
Primaire	3727	662	4389	7,98
Moyen/Fondamental	17539	3609	21148	38,36
Secondaire	6172	4490	10662	19,36
Universitaire	920	642	1562	15,85
Supérieur 1	2534	7272	9806	17,89
Supérieur 2	2152	4790	6942	12,53
Total	33438	21631	55069	100,00%
%	60,72%	39,28%	100,00%	

Universitaire : bac +1, bac +2

Supérieur 1 : bac +3, bac +4

Supérieur 2 : bac +5 et plus

Source : ANEM de Tizi-Ouzou

Les chômeurs dans le niveau moyen ou fondamental occupent la première place dans le total du placement effectué par l'ANEM de Tizi-Ouzou jusqu'à l'année 2017. Si nous considérons (universitaire+ supérieur 1+ supérieur 2) à la fois, ce sont les personnes diplômés de l'enseignement supérieures qui sont en tête des placements effectués.

Toutes fois, il y a lieu de souligner que les placements effectués par l'ANEM de Tizi-Ouzou durant la période considérée sont dominés par les hommes avec plus de 60% du totale des placements.

Tableau N°05 : Les placements effectués à travers les dispositifs ANSEJ et CNAC entre 2015 et 2017

Secteur d'activité	2015		2016		2017	
	ANSEJ	CNAC	ANSEJ	CNAC	ANSEJ	CNAC
Industrie	56	11	46	24	55	25
BTPH	99	29	59	42	65	13
Agriculture	11	0	3	1	3	2
Service	52	19	66	21	44	12
Total	218	59	174	88	167	52
Total par année	277		262		219	
Pourcentage %	79	21	66	34	76	24

Source : ANEM de Tizi-Ouzou

La comparaison des placements à travers les deux dispositifs ANSEJ et CNAC, nous montre que le recrutement à travers l'ANSEJ est plus important que celui de la CNAC. Ceci montre que la structure du chômage dans la wilaya de TIZI-OUZOU est dominée par la frange d'âge jeune.

III.1.3 Démarche méthodologique de l'enquête

Pour les besoins de notre travail, nous avons mené deux enquêtes sur le territoire de la wilaya de TIZI OUZOU. Une auprès des dispositifs de création d'entreprise (CNAC, ANSEJ, ANGEM, ANDI) et une autre, à travers un questionnaire destiné à un échantillon de 46 entreprises.

III.1.3.1. Objectif de l'enquête :

L'objectif de notre travail est d'analyser la contribution des dispositifs de création d'entreprises à l'emploi dans la WTO, d'un point de vue qualitatif d'abord et quantitatif ensuite.

Aussi, l'enquête par questionnaire vise à mesurer l'impact des appuis reçus au moment de la création, et connaître l'opinion des chefs d'entreprise sur ces appuis et le degré de réussite en termes de création d'emplois.

III.1.3.2. Méthode de collecte des données :

Il s'agit d'abord de recueillir des informations sur le nombre d'entreprises et d'emplois créés dans le cadre des dispositifs dans les 7 dernières années.

Ensuite, nous avons mené une enquête sur le terrain à travers un questionnaire ciblant 46 chefs d'entreprises créées dans les quatre dispositifs suivants : ANSEJ, CNAC, ANDI et ANGEM

Nous avons posé deux catégories de questions : Des questions de type fermé et des questions ouvertes. Les réponses aux questions fermées étaient rapides et pertinentes alors que les réponses aux questions ouvertes étaient imprécises et difficiles à interpréter.

III.1.3.3 La taille de l'échantillon étudié :

Nous avons choisi notre échantillon d'une façon aléatoire. Il se compose de 49 entrepreneurs sur 60 entrepreneurs contactés, seulement 46 entrepreneurs qui ont répondu à toutes les questions.

Les restrictions apportées à notre échantillon sont dues essentiellement à :

- La non disponibilité de certains entrepreneurs ;
- Le refus de certains entrepreneurs de répondre au questionnaire ;
- La non-conformité de quelques réponses.

III.1.3.4. Déroulement du questionnaire :

L'enquête a été lancée vers la fin du mois de février 2018. Pour remplir le questionnaire, nous avons suivi plusieurs méthodes à savoir, une méthode de type face à face, nous nous sommes déplacés au niveau des sièges des entreprises, pour rencontrer personnellement les propriétaires de ces entreprises pour leur administrer le questionnaire.

Une autre méthode consiste à déposer le questionnaire au niveau de l'entreprise pour être rempli et le récupéré ultérieurement. Et d'autres questionnaires étaient traités par le biais d'internet, ils étaient remplis et envoyés par e-mail.

La passation du questionnaire a été bien accueillie par certains entrepreneurs, qui n'ont pas hésité à nous consacrer du temps nécessaire pour répondre à nos questions. Mais il faut savoir que, nous avons rencontré d'énormes difficultés pour convaincre les entrepreneurs. En effet dans la plupart des cas, les entrepreneurs ne sont pas disponibles à répondre, ce qui a constitué une contrainte majeure pour l'aboutissement de notre enquête.

Section 02 : Résultats de l'enquête auprès des dispositifs

Dans cette section, nous allons présenter les réalisations des différents dispositifs (CNAC, ANSEJ, ANGEM et ANDI), en termes d'emplois et de projets créés durant les sept dernières années. Ainsi que l'effet des dispositifs publics sur la dynamique entrepreneurial dans la willaya de TIZI OUZOU.

III.2.1. Réalisations des différents dispositifs :

III.2.1.1. Réalisation de la CNAC :

L'évolution des projets créés par secteur d'activité entre 2011 et 2017 est représentée dans le tableau suivant ;

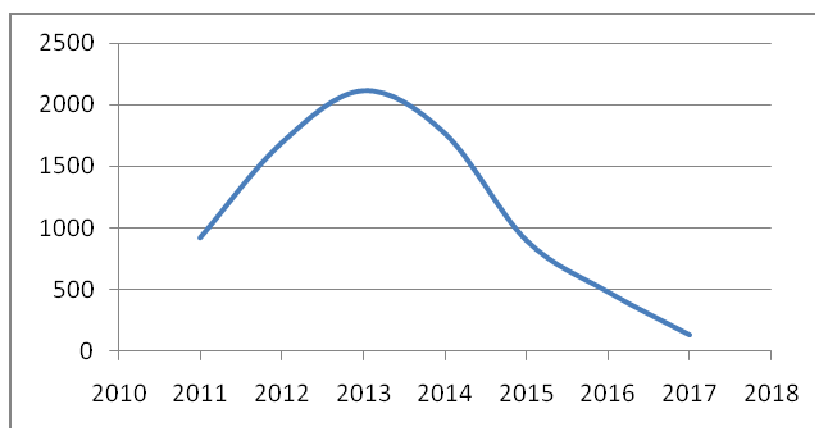
Tableau N° 6: évolution des projets créés CNAC par secteur d'activité entre 2011 et 2017

Année	Nombre de projet créés						
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Total	923	1694	2116	1770	902	484	136

Source : CNAC Tizi-Ouzou

Pour une meilleure visualisation du tableau ci-dessus, on utilise le graphe obtenu à partir du tableau N°6.

Graphe N°02 : évolution des projets créés CNAC par secteur d'activité entre 2011 et 2017



Source : Etablie à partir des donnés de tableau N°7

Il est à noter que le nombre de projets créés n'a pas cessé d'augmenter d'une année à l'autre, passant ainsi de 923 projets en 2011 à 2116 projets en 2013 alors qu'à partir de 2014 on remarque une baisse considérable de nombre des projets créés, soit 902 projets en 2015 à 136 projets en 2017.

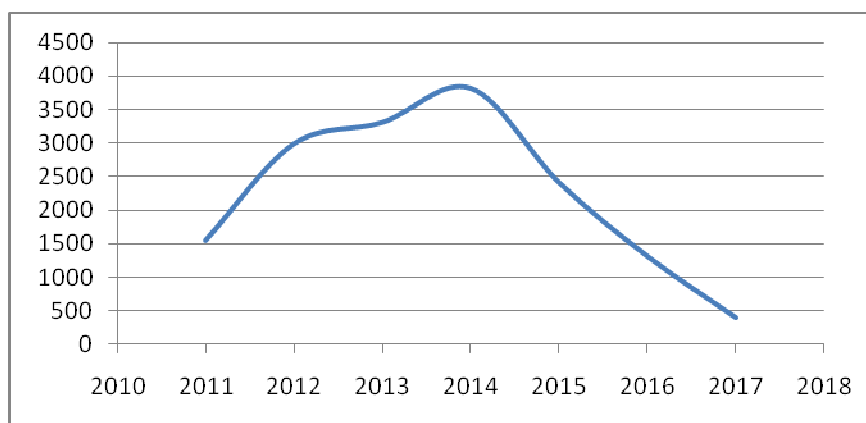
La CNAC a créé 15790 emplois entre 2011-2017. L'évolution de nombres d'emplois créés par secteur d'activité, pendant les sept dernières années est représentée dans le tableau suivant ;

Tableau N° 7 : Evolution de nombres d'emplois créés par secteur d'activité

Année	Nombre d'emplois créés						
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Total	1547	2992	3312	3823	2413	1310	393

Source : CNAC Tizi-Ouzou

Graphe N°03 : Evolutions des emplois créés par CNAC



Source : Etablie à partir des données de tableau N°7

D'après la lecture de tableau N°7, nous distinguons deux périodes par rapport à l'évolution de l'emploi, la première est caractérisé par une augmentation de nombre d'emploi créés (entre 2011 et 2014), et la deuxième par une baisse des emplois créés (à partir de 2014).

En comparant avec le nombre de projet créés et cités dans le tableau N°6, nous trouvons qu'il ya une relation entre le nombre de projets et le nombre d'emplois créés ; quand le nombre de projets lancés augmente, le nombre d'emploi aussi augmente et cela durant la période 2011, 2014, alors que à partir de 2014 nous remarquons que la baisse de nombre de projets lancés a une influence considérable sur le nombre d'emplois par une baisse importante allant de 3823 en 2014 à 393 en 2017.

III.2.1.2. Réalisation de l'ANSEJ :

L'évolution des projets créés par secteur d'activité durant la période 2011-2017 est représenté dans le tableau suivant.

Tableau N°8 : Evolution des projets créés par ANSEJ par secteur d'activité

Année Secteur d'activité	Nombre du projets créés						
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Artisanat	100	123	199	97	58	21	04
Industrie	105	398	407	331	267	90	51
Services	515	421	640	464	240	91	39
Profession libérale	46	77	126	96	162	70	37
BTPH	528	657	678	582	444	134	59
Transport	143	53	12				
Agriculture	108	197	332	293	237	72	30
Hydraulique	04	10	13	/	/	/	/
Pêche	0	02	03	/	/	/	/
maintenance	78	65	73	76	72	25	11
Total	1627	2003	2483	1939	1480	503	231

Source : Réalisé par nous mêmes à partir des données de L'ANSEJ

La lecture du tableau N°8 nous donne l'évolution du nombre de projets créés sur les sept dernières années. Nous remarquons que le nombre de projets lancés augmente durant la période 2011-2013, ce qui peut être expliqué par l'allègement de dossier à déposer et la facilité d'octroi de crédit bancaire.

A partir de 2014 on enregistre une baisse qui est due à la saturation de certains secteurs et à la suspension de certaines activités par le dispositif ainsi que aux nouvelles procédures **privilégiant les jeunes diplômés de la formation professionnelle et des universitaires**. Nous constatons aussi que le secteur le plus dynamique en matière de création de micro-entreprises au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou à travers le dispositif ANSEJ est le secteur BTPH avec 3082 entreprises créées entre 2011 et 2017.

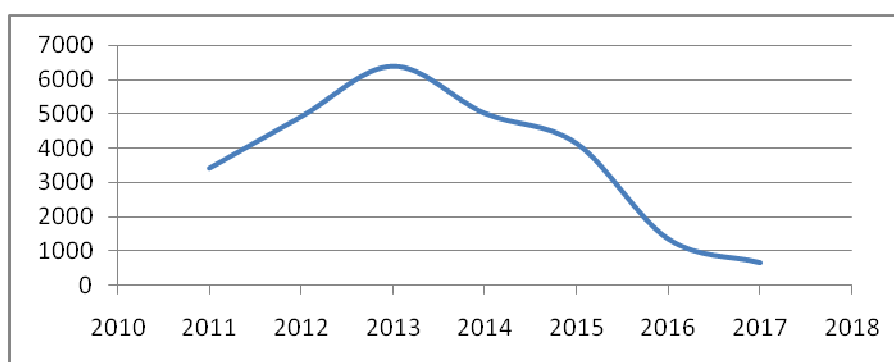
L'ANSEJ a contribué à la création 25878 emplois entre 2011-2017. L'évolution des emplois créés par secteur d'activité durant les sept dernières années est représentée dans le tableau suivant :

Tableau N°9 : Evolution des emplois créés par l'ANSEJ par secteur d'activité

Année	Nombre d'emplois créés						
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Total	3411	4920	6400	5019	4139	1341	648

Source : ANSEJ de la wilaya de Tizi-Ouzou

Graph N°04: Evolution des emplois créés par l'ANSEJ



SOURCE : conçu à partir des données de tableau N°10

Nous pouvons remarquer que le nombre d'emplois est en augmentation durant la période 2011-2013 grâce au nombre important de micro entreprises créés durant cette période passant de 1627 micro-entreprises en 2011 à 2483 micro-entreprises en 2013, ce qui signifie une vraie dynamique de création d'entreprises et d'emplois entre 2011 et 2013. Cela est dû aux nouvelles mesures qui ont été prises à savoir : la baisse de l'apport personnel de 5% à 1% pour 5MDA et 10% à 2% plus de 5MDA, la bonification de taux d'intérêt à 100%, et l'absence de la condition de diplôme.

Par contre, à partir de 2014, nous remarquons une baisse dans le nombre d'emplois créés qui est dû à la baisse du nombre de micro-entreprises ; cela s'explique par la suppression ou la saturation de quelques secteurs d'activités et l'adaptation des nouvelles conditions, à savoir la nécessité d'avoir un diplôme ou une qualification pour les jeunes créateurs. Cette mesure a freiné la demande et donc la création.

III.2.1.3. Réalisation de l'ANGEM :

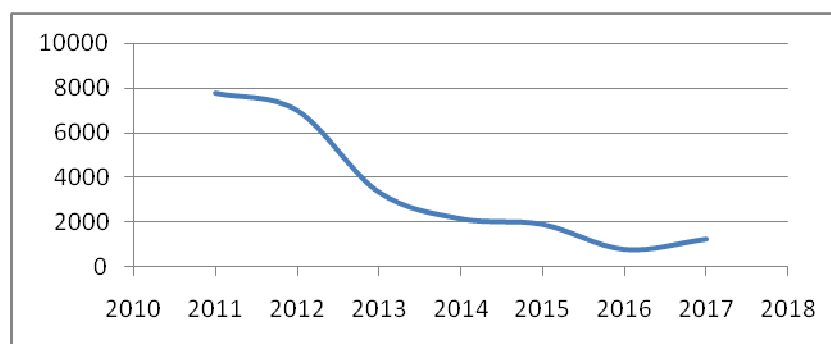
Le nombre de projet financés par l'ANGEM entre 2011 et 2017, s'élève à 24409 projets. L'évolution de ces projets durant la période considérée est illustrée dans le tableau N°10, ainsi que le graphe N°05.

Tableau N°10 : Nombre de projets financés par l'ANGEM entre 2011 et 2017

Année	Nombre de projets financés								
	2011	201 2	2013	2014	2015	2016	2017	total	%
Total	7804	7028	3372	2188	1932	813	1272	24409	100%

Source : élaboré par nous même à partir des données de l'ANGEM

Figure N°05 : Nombre de projets financés par l'ANGEM entre 2011 et 2017



SOURCE : conçu à partir des données du tableau N°10

Le secteur le plus dynamique en termes de projets créés entre 2011 et 2017 est le secteur de l'artisanat qui représente 31% des financements (soit 7577 projets créées), suivi par le secteur de l'agriculture (élevage et travail de la terre) avec 30% (soit 7325 projets créées), le secteur des services et de la très Petite Industrie représente 18% et 16% respectives. En dernier, nous trouvons le secteur de BTPH et de commerce avec 3%et 2%. Ces constatations laissent à dire que plus de la moitié des activités créées par les bénéficiaires dans le cadre du dispositif ANGEM émanent les micro-entreprises spécialisées dans l'artisanat et l'agriculture donc du travail à domicile qui nécessite un savoir faire.

ANGEM a contribué à la création 29415 emplois entre 2011-2017. La contribution de l'ANGEM à la création d'emplois entre 2011 et 2017 est représentée dans le tableau suivant :

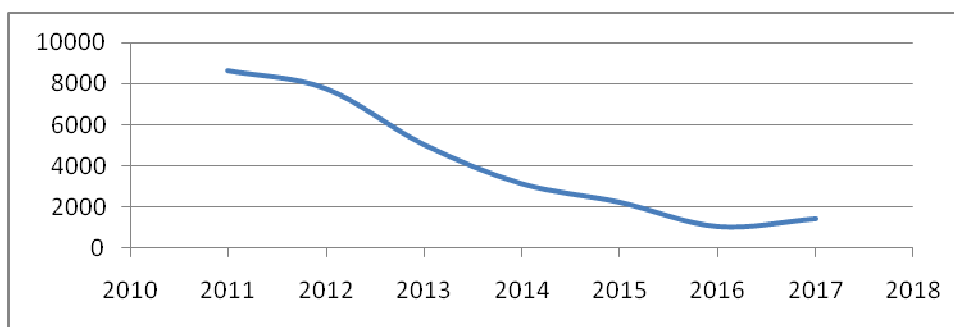
Tableau N°11 : Nombre d'emplois créés par l'ANGEM entre 2011 et 2017

Année	Nombre d'emplois créés						
	Du 01/06 au 31/12/2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Total	8651	7778	5059	3155	2251	1070	1451

Source : ANGEM de la wilaya de Tizi-Ouzou

Le graphe suivant représente l'évolution du nombre d'emplois créés par les bénéficiaires dans le cadre du dispositif ANGEM pendant 7ans ;

Graphe N° 06 : Nombre d'emplois créés par l'ANGEM entre 2011 et 2017



SOURCE : conçu à partir des données du tableau N°11

D'après la figure ci-dessus nous avons remarqué que le nombre d'emplois créés par les bénéficiaires de l'ANGEM est en forte diminutions à partir de 2011, En comparant avec le nombre de projets créés, nous trouvons que la baisse de nombre de projets financés à influencé sur la création d'emploi malgré les modifications apportées au dispositif le 22 février 2011 où le Conseil des Ministres a, arrêté d'importantes décisions destinées à valoriser davantage les dispositifs d'aide à la création d'activités et d'emplois par le biais des micro investissements. A ce titre, en outre les avantages qui leurs sont déjà accordés, les candidats aux micros investissements dans le cadre de l'ANGEM, bénéficieront des encouragements supplémentaire qui sont :

- Le relèvement du seuil de financement, de trente mille dinars à cent mille sous forme d'un prêt sans intérêt pour l'acquisition des matières premières

- Le relèvement du seuil de financement, de quatre cent mille dinars à un million de dinars pour l'acquisition de petits matériaux et équipements ainsi que la matière première de démarrage dans l'activité;
- En sus de l'acquisition de petits matériaux et matières premières de démarrage, le micro crédit est destiné également à couvrir les dépenses nécessaires au démarrage de l'activité;
- La suppression de l'apport personnel exigé au postulant au micro crédit, pour le type de financement achat de matière première;
- Le relèvement à 100% du taux du PNR pour le type de financement achat de matières premières

III.2.1.4. Réalisations de L'ANDI :

Les résultats réalisés par l'ANDI peuvent être analysés : selon leur évolution dans le temps et par secteur d'activité.

Tableau N°12 : Evolution de nombre de projets réalisés par l'ANDI :

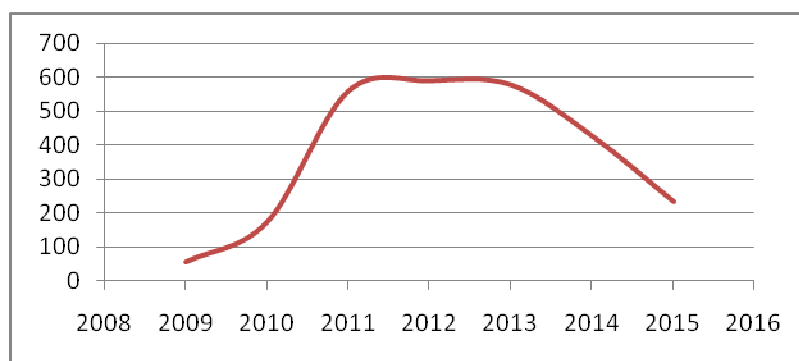
Année Secteur d'activité	Nombre de projet réalisés							
	2009 Mois décembre	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
Industrie	30	17	29	29	53	52	40	250
Bâtiment	08	41	33	61	74	62	39	318
Agriculture	/	01	/	01	06	/	01	09
Sante	/	02	04	03	04	05	05	23
Tourisme	/	/	02	/	01	/	/	03
Transport	18	91	469	446	383	260	123	1790
Services	02	22	23	50	57	48	26	228
Total	56	174	560	590	578	427	234	2621

SOURCE : établie à partir de document ANDI

L'évolution par année des investissements réalisés au nombre des projets sur la période de 6ans et un mois, passe de 58 projets en 2009 (mois de décembre) pour arriver à 590 projets en 2012 puis une baisse considérable à partir de 2013. Concernant les deux dernières années, 2016 et 2017, les projets sont en cours de réalisation, ils ne sont pas encore clôturés, le nombre de projets clôturés est 189 entreprises. Donc, le total des projets créés entre 2011-2017 est 2867 entreprises.

A travers le tableau N°12 nous constatons la dominance du secteur de transport avec 1790 suivi par le secteur du bâtiment avec 318 ; en troisième position, l'industrie avec 250 et les services avec 228. Tandis que les secteurs de tourisme et de santé représentent une faible proportion. Le graphe suivant représente cette évolution :

Graphe N°07 : Evolution de nombre de projets réalisés par l'ANDI



SOURCE : conçu à partir des données de tableau N°12

L'ANDI a contribué à la création de 7179 emplois entre 2011-2015. Les emplois créés à travers le dispositif ANDI par secteur d'activité sont représentés dans le tableau suivant :

Tableau N°13: Evolution de nombre d'emplois créés par l'ANDI :

Année Secteur d'activité	Nombre d'emplois créés								Total	%
	2009 Mois décembre	2010	2011	2012	2013	2014	2015			
Industrie	16	202	391	408	530	470	208	2225	31	
bâtiment	138	292	370	635	788	299	199	2721	37.9	
Agriculture	/	04	/	02	12	/	03	21	0.3	
Santé	/	22	40	15	04	15	18	114	1.6	
Tourisme	/	/	22	/	02	/	/	24	0.33	
transport	22	102	452	448	292	284	106	1706	23.7	
Services	02	30	51	87	100	63	35	368	5.12	
Total	178	652	1326	1595	1728	1131	569	7179	100	

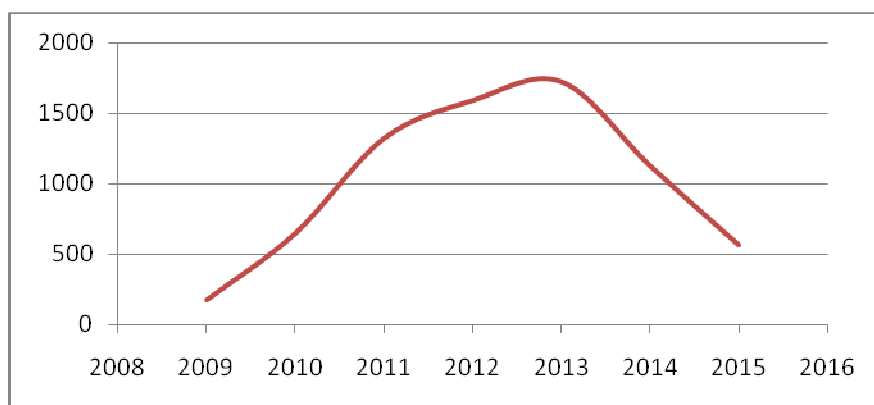
SOURCE : établie à partir de document ANDI

La création d'emplois à travers le dispositif ANDI durant la période considérée a suivie une évolution croissante. Concernant les deux dernières années 2016 et 2017, il n'ya pas de poste d'emploi car les projets sont en cour de réalisation comme nous l'avons déjà cité.

L'analyse des emplois créés par secteur d'activité montre que le secteur de bâtiment contribue avec 2721 postes (soit 37.9%) suivi par le secteur de l'industrie avec 2225 poste (soit 31%) pour les secteurs de transport et des services absorbant respectivement 1706 et 368 postes

(soit 23.7 %) et 5.12%. Les autres secteurs (Agriculture, sante, tourisme) se trouvent dans une fourchette de (0.3, 1.6, 0.33 %).

Graphe N°08 : Evolution de nombre d'emplois créés par l'ANDI



SOURCE : conçu à partir des données de tableau N°13

III.2.2. L'effet des dispositifs publics sur la dynamique entrepreneuriale et l'emploi à la wilaya de TIZI OUZOU

III.2.2.1. Aperçu sur l'évolution de la PME dans la wilaya de Tizi-Ouzou

Nous allons analyser l'évolution des PME privés dans la wilaya de Tizi-Ouzou, comme conséquence des différentes politiques et actions de l'Etat en leur faveur.

L'évolution des PME privés à la wilaya de Tizi-Ouzou depuis 2011, est résumée dans le tableau n°14. A la lecture de celui-ci et de la figure n°10, il ressort clairement que depuis 2011 le parc des PME ne cesse de croître, ceci est en grande partie est le résultat direct de la loi d'orientation sur la promotion de la PME qui a été promulguée le 12 Décembre 2011 et des initiatives et politiques en faveur de la promotion des PME qu'elle avait permis.

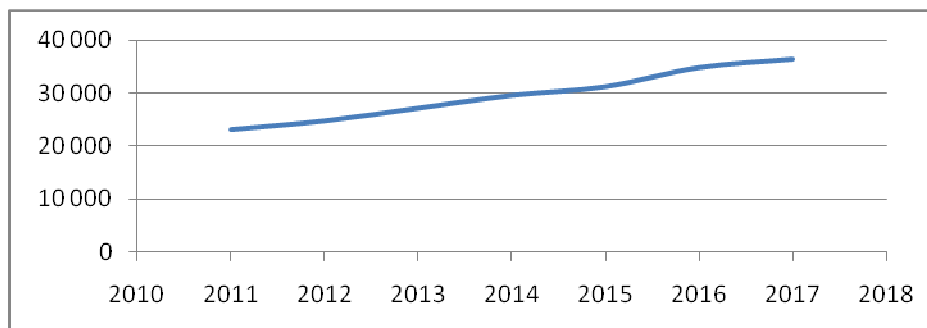
Tableau N° 14: Evolution de nombre de PME privé créée entre 2011 et 2017

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	total
PME privé	23 109	24 754	27 139	29 531	31 151	34 743	36 303	206 730

SOURCE : Ministère de l'Industrie et des Mines (bulletin d'information statistique de la PME)

Comme le montre le graphe ci après, durant la période considérée, le nombre des PME privées dans la WTO ne cesse de croître, avec une évolution presque linéaire.

Graphe N° 09: Evolution de nombre de PME privé créée entre 2011 et 2017



SOURCE : conçu à partir des données de tableau N°14

Nous pouvons dire que les efforts de l'Etat pour la promotion et la création des PME, consentis depuis les années 90, avec la transition vers l'économie de marché, ont porté leurs fruits.

III.2.2.2. La place des PME créés dans le cadre des dispositifs d'appui dans la population totale des PME de la WTO

Tableau N°15 : la part des dispositifs dans la création des entreprises à la WTO

	2011	2012	2013	2014	2015
entreprises créé à travers les dispositifs	10914	11315	8549	6324	4548
la population totale des PME de la WTO	23109	24754	27139	29531	31151
Taux	41,23	45,71	31,50	21,41	14,60

SOURCE : établie par nous même à partir des documents des dispositifs et bulletin d'information statistique de la PME

La part des entreprises créés par les dispositifs de soutiens, (CNAC, ANSEJ, ANGEM, ANDI), par rapport au PME privé à la wilaya de Tizi-Ouzou est importante durant la période 2011-2013, elle représente 41,23% en 2011 soit 10914 entreprises, et 45,71% des PME en 2012 soit 24754 entreprises donc presque la moitié des PME sont créées dans le cadre de ces dispositifs. Mais à partir de l'année 2013, on remarque une baisse considérable de nombre du PME créés dans le cadre des dispositifs avec une augmentation continue des PME privés, cette baisse peut être expliquée par les prix du pétrole qui sont réduits de la moitié au

quatrième trimestre 2014. Il est encore reculé de 9% en 2015 (la rente principale du pays est la recette pétrolière).

III.2.2.3. La place de l'emploi créé dans le cadre des dispositifs d'appui par rapport à la demande d'emplois de la WTO

L'ensemble des emplois offerts par les différents dispositifs dans la WTO est nettement inférieur à la demande enregistrée. Les données ci-dessous illustrent cette différenciation.

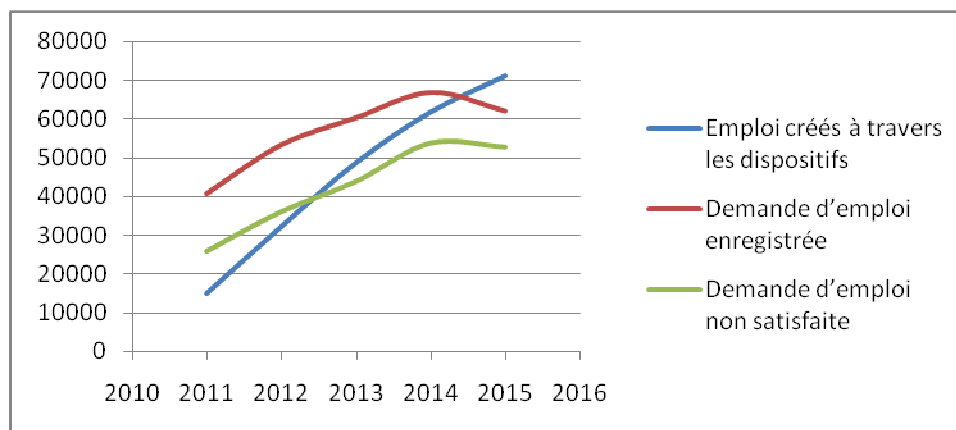
Tableau N°16 : Emplois créés à travers les dispositifs et demande d'emploi enregistrée

Année	Nombre d'emploi créés				
	2011	2012	2013	2014	2015
Emploi créés à travers les dispositifs	14935	32220	48719	61847	71219
Demande d'emploi enregistrée	40808	53394	60386	66933	62144
Demande d'emploi non satisfaite	25873	36109	43887	53805	52772

Source : établie par nous même à partir des données de notre enquête auprès des dispositifs

Pour une meilleure visualisation du tableau, nous avons établi le graphe ci- après :

Graphe N° 10: la place des dispositifs dans la création d'emploi dans la WTO



SOURCE : conçu à partir des données de tableau N°16

L'analyse des données ci-dessus nous permet de conclure que la demande d'emploi recensée et enregistrée à travers les différents dispositifs d'appui à la création d'entreprises est en nette évolution de 2011 à 2015, cette demande est passé de 40808 à 62144, soit une augmentation de 52.25%. En 2017 la demande d'emplois non satisfaite est s'élève à 39203 personnes. Par conséquent, le nombre d'emploi créés à travers les mêmes dispositifs est passé de 14935 en 2011 à 71219 en 2015.

Section 3 : Analyse des résultats de l'enquête par questionnaire

Dans cette section, nous nous intéressons à la qualité des emplois créés à travers les dispositifs de soutien à la création d'entreprise et à la nature d'accompagnement offert aux bénéficiaires et aux obstacles rencontrés par ces derniers dans la phase de création de leurs entreprises.

III.3.1. Présentation et identification de l'entrepreneur

Un entrepreneur est considéré comme une personne qui est à l'origine de la création d'une activité économique. C'est un chef d'entreprise qui prend le risque de réunir des capitaux et des hommes et qui possède les compétences et la motivation suffisantes pour créer une activité économique, se lancer dans un secteur d'activité et créer des emplois⁵.

L'identification des entrepreneurs enquêtés par sexe, par âge et niveau d'études se présente comme suit :

III.3.1.1. Répartition des entrepreneurs par sexe :

Selon le résultat de notre enquête, les hommes représentent une part très importante. Sur 46 entrepreneurs enquêtés 78% sont des entrepreneurs hommes, ceci montre la difficulté de l'intégration des femmes dans la fonction de l'entrepreneur. Les caractéristiques de la société algérienne ne facilitent pas l'intégration des femmes dans un milieu qui paraît dur et fermé.

III.3.1.2. L'âge des créateurs :

D'après les résultats de l'enquête 24 entrepreneurs sur 46 (soit 52%) ont un âge qui varie entre 19 à 35 ans les 48% restant ont un âge de 35 et plus. Ce qui signifie que le dispositif le plus sollicité est l'ANSEJ.

III.3.1.3 Niveau d'étude et formation professionnelle

Le niveau d'étude des entrepreneurs enquêtés se situe entre le moyen (soit 24 % des entrepreneurs) et le secondaire (soit 46 % des entrepreneurs). Le taux des universitaires est marginal (soit 22% des entrepreneurs), portant, les universitaires sont une cible privilégiée des dispositifs et ceux de niveau primaire occupent la dernière place avec un taux de 9%.

⁵ Dictionnaire économique et financier, Entrepreneur : définition, traduction et synonymes

III.3.2. Identification de l'entreprise :

Pour répondre à notre problématique il est nécessaire de connaître l'entreprise enquêtée. A cet effet nous allons répartir les entreprises selon le secteur d'activité, date de création, leurs localisations, dispositif sollicité et formule de financement.

III.3.2. 1. Répartition des entreprises selon le secteur d'activité :

Tableau N°17: Répartition des entreprises selon le secteur d'activité

Activités	Fréquence	Pourcentage%
Industrie	24	52
Service	09	20
Commerce	02	4
BTPH	8	17
Artisanat	01	2
Agriculture	01	2
Sante	01	2
Total	46	100

Source : résultat de notre enquête

Au niveau local, les secteurs prédominants sont : industries agroalimentaires, bâtiments et travaux public, commerces, artisanat, Services fournis aux entreprises et santé. Notre échantillon est constitué de 46 entreprises appartenant a ces différentes branches d'activités.les entreprises enquêtées couvrent les différents secteurs d'activité existants.

La lecture du tableau N°17 permet de constater que le secteur le plus dynamique en termes de projets créés est le secteur de l'industrie avec 52% des projets soit 24 entreprises suivi de secteur de service et de BTPH, alors que les secteurs de l'artisanat, d'agriculture et de santé représentent un taux marginal de 2%.

III.3.2. 2. Date de création des entreprises enquêtées et leurs localisations :

Les résultats de notre enquête montre que 72% des entreprises enquêtées, soit 33 unités ont été créées depuis trois ans et plus de 28% seulement ont été créées moins de 3 ans, soit 13 entreprises sur le total de 46 entreprises enquêtées. Cela peut être expliqué par les mesures prises par l'Etat en matière d'encouragement de l'initiative privée à travers les dispositifs qui consistent à promouvoir et soutenir la création d'entreprises et d'emplois. C'est pour cette raison nous constatons une forte dynamique de création d'entreprises durant la période [1998-2015].

III.3.2. 3. Commune de localisation des l'entreprises enquêtées :

Le tableau suivant représente la localisation des entrepreneurs enquêtés.

Tableau N°18 : Commune de localisation de l'entreprise enquêtée

Commune	Fréquence	Pourcentage
TIZI OUZOU	09	20%
MAATKAS	26	57%
BOUGHNI	04	9%
TIMIZART	03	7%
OUAGUENOUNE	01	2%
TADMAIT	01	2%
BOUZGANE	01	2%
TIZI GHENIF	01	2%
Total	46	100

Source : résultat de notre enquête

La création d'entreprise concerne toute personne répondu au critère d'éligibilité de chaque dispositif que ce soit son localisation, ville ou village. Notre échantillon touche huit communes différentes de la wilaya de Tizi-Ouzou

III.3.2. 4. La raison de recours aux dispositifs :

A travers les résultats de l'enquête nous allons analyser les causes de recours des porteurs de projets aux dispositifs de soutien à la création d'entreprise.

a. Recours aux organismes de soutien

L'ANSEJ est le dispositif public le plus ancien, et celui qui a touché le maximum de bénéficiaires soit 51% de nombre total des entrepreneurs. L'ANGEM aussi a fait de bons résultats au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou avec sa stratégie qui consiste à financer la matière première. Il arrive à toucher plus de femmes en accordant des petits prêts non rémunérés qui conviennent parfaitement aux activités féminines (petits prêts non rémunérés, financement de la matière première, pas de garante exigée ...).

b. Le financement de l'entreprise :

Tous les investisseurs enquêtés ont passé par l'emprunt bancaire, avec la formule de financement triangulaire, ce qui signifie que l'emprunt bancaire constitue le moyen privilégié par les investisseurs.

III.3.3. Opinion sur l'accompagnement des entreprises

Pour évaluer l'accompagnement des dispositifs nous allons adresser un ensemble de questions sur les quels les promoteurs ont répondu et ont donné leurs opinions.

III.3.3. 1. L'origine de l'idée du projet

Les entrepreneurs enquêtés, dans leur majorité (74% soit 34 entrepreneurs), la création de leurs entreprises est liée à leurs formations. Ce qui confirme que la formation (citée dans le chapitre II) a une influence importante sur l'activité entrepreneuriale.

III.3.3. 2. Les déterminants de choix de secteur d'activité

En analysant les facteurs qui ont aidé les entrepreneurs à choisir le secteur d'activité. Nous constatons que le facteur principal est l'expérience dans le domaine avec un taux de 74 % soit 34 entrepreneurs ; Conseils des amis et famille est en deuxième position avec un taux de 24% soit 11 entrepreneurs, alors que le conseil de dispositif représente un taux marginal de 2% soit un seul entrepreneur. Ce qui signifie que l'entrepreneur privé cherche à investir essentiellement dans les secteurs où il a vécu une expérience antérieure.

III.3.3. 3. Les raisons de recours des entrepreneurs à l'appui :

Dans la plupart des réponses, les entrepreneurs estiment avoir fait recours aux dispositifs dans le but de bénéficier des avantages financiers. Cette réponse représente un taux de 72% soit 33 entrepreneurs sur les 46 enquêtés. Ce qui signifie que la difficulté principale à la création d'entreprise est le manque de financement.

III.3.3. 4. Forme de l'accompagnement au moment de la création :

Tableau N°19 : Forme de l'accompagnement au moment de la création

Forme de l'accompagnement	Fréquence	Pourcentage
Formation	19	41%
Conseil montage de projet	07	15%
Formalités administratives	16	35%
Conseil en financement	04	9%
Total	46	100%

Source : résultat de notre enquête

Les jeunes entrepreneurs estiment dans la plupart des réponses d'avoir bénéficié de la formation par le dispositif sollicité. L'accompagnement dans les formalités administratives 35% des réponses. Pour les deux autres formes ; Conseil montage de projet, conseil en financement ; les réponses représentent une part marginale.

III.3.4. Création d'emplois :

Pour mesurer la contribution des dispositifs d'aide à la création d'entreprise à l'emploi, nous avons comparé le nombre d'emplois déclarés et réalisés par dispositif, aussi analyser la relation de travail avec les employés et la nature de contrat de travail ainsi que le rôle des dispositifs à la réalisation de projets d'investissement par les jeunes entrepreneurs.

III.3.4. 1. Nombre d'emplois déclarés et réalisés

Tableau N° 20 : Nombre d'emplois déclarés et réalisés par dispositif

	Nombre d'emplois déclarés		Nombre d'emplois réalisés	
	Fréquence	pourcentage%	Fréquence	pourcentage%
ANSEJ	121	38%	227	67%
CNAC	14	4%	4	1%
ANDI	148	46%	83	24%
ANGEM	39	12%	26	8%
Total	322	100%	340	100%

Source : résultat de notre enquête

On comparant le nombre d'emplois déclarés et réalisés par chaque bénéficiaire, que ce soit le dispositif sollicité, le nombre d'emplois déclarés est inférieur au nombre d'emplois réalisés.

Le nombre d'emplois réalisés par les bénéficiaires des dispositifs de soutien est 340 emplois et le nombre d'emplois déclarés est de 322 ce qui nous permet de constater que le nombre d'emplois réalisés est supérieur au nombre d'emplois déclarés. Les entreprises créées dans le cadre des dispositifs contribuent en moyenne à créer 07 emplois par projets.

III.3.4. 2. Relation de travail avec les employés :

Tableau N°21 : Modes de recrutements

Nature du contrat	Fréquence	Pourcentage
Recrutement direct	72	21
Recrutement par l'ANEM	253	74
Membre de la famille	15	4
Total	340	100

Source : résultat de notre enquête

A la lecture de ce tableau N°21 nous constatons que la majorité des emplois créés par les bénéficiaires des dispositifs de soutiens (ANSEJ, CNAC, ANGEM, ANDI), sont des recrutements via l'ANEM avec un taux important de 74% soit 253 emplois, alors que les employés qui sont dans le domaine représentent un taux marginal de 21% soit 72 emplois et

ceux membres de la famille représente 4% soit 15 emplois. Ce qui signifie que l'ANEM est la source principale des recrutements, donc presque tous les emplois créés ne sont pas permanant.

III.3.4. 3. Nature de contrat de travail

Tableau N° 22: Nature de contrat de travail

Nature de contrat	Fréquence	Pourcentage%
Contrat à durée déterminée	241	71
Contrat indéterminé	88	26
Non déclarés	11	3
total	332	100

Source : résultat de notre enquête

A la lecture du tableau N°22 nous remarquons que la plupart des emplois créés sont des contrats à durée déterminée avec un taux de 71% soit 241 emplois, alors que les contrats indéterminés représentent 26% soit 88 emplois et les non déclarés représentent un taux marginal de 3%. Nous constatons par ces résultats que l'emploi à la wilaya n'est pas encore stable vu que la majorité des employeurs recrutent avec des contrats à durée déterminée.

III.3.4. 4. Rôle des dispositifs et les difficultés rencontrés par les promoteurs:

A .Rôle des dispositifs

Le tableau suivant représente l'opinion des entrepreneurs sur le dispositif sollicité.

Tableau N°23 : Rôle des dispositifs

Rôle des dispositifs		Fréquence	%
Le dispositif vous pousse à devenir entrepreneur	Oui	27	59%
	Non	19	41%
Sans le dispositif crée vous votre entreprise	Oui	28	61%
	Non	18	39%

Source : résultat de notre enquête

Nous remarquons tout de suite à travers la lecture du tableau N° 23 que les dispositifs par le biais des divers avantages ont poussé les jeunes à devenir entrepreneurs. 59% ont déclaré que les dispositifs ont exercé influence sur leur choix d'une carrière entrepreneuriale. Parce que c'est très difficile de créer une entreprise productive car ils ont trouvé des difficultés de financement. Et 61% ont déclaré que même sans les dispositifs, ils ont tous l'expérience et le dynamisme pour créer leur entreprise.

B. Les difficultés rencontrées par les promoteurs :

Les principaux obstacles que rencontrent les entrepreneurs lors de la réalisation de leurs projets d'investissements sont :

- ✓ Manque de travail
- ✓ Manque de main d'œuvre qualifiée
- ✓ Problèmes d'impôts
- ✓ La procédure administrative très longue
- ✓ Le non stabilité de la matière première (rareté de la marchandise et la hausse des prix)
- ✓ Problème de loyer

- ✓ Manque d'assiette financière
- ✓ Ralentissement de l'activité dans le secteur de bâtiment
- ✓ Manque de projet (soumissions Etatique)
- ✓ Problème de remboursement et la concurrence
- ✓ Manque des éleveurs

Conclusion :

En conclusion à ce chapitre empirique, nous pouvons constater que, globalement, tous les dispositifs introduits par les pouvoirs publics (CNAC, ANSEJ, ANGEM, ANDI), ont contribué à atténuer le chômage mais restent insuffisants au regard du nombre important de demandes d'emploi qui viennent s'ajouter annuellement au rang des chômeurs, répartis entre les diplômés universitaires, les jeunes issus de la formation professionnelle et les jeunes en rupture scolaire.

Les différents dispositifs d'aide à la micro-entreprise, (CNAC, ANSEJ, ANGEM) ont permis, le lancement de 64 868 projets dans la wilaya de Tizi-Ouzou durant la période 2011-2017.

La place des PME créées dans le cadre des dispositifs d'appui dans la population totale des PME de la WTO est importante. Ce qui confirme notre hypothèse : les mesures d'aide à la création d'entreprise en Algérie sont très variées et concernent l'ensemble des secteurs d'activités. Toutefois, celles assurées dans le cadre des dispositifs (CNAC, ANSEJ, ANGEM, ANDI) sont les plus importantes.

L'impact en termes d'emplois de ces projets a été de quelques 80 473 contrats durant les sept dernières années, soit en moyenne 11 496 emplois par année. Des efforts sont déployés par les différents dispositifs dans la formation ainsi que dans l'accompagnement des porteurs de projets afin de garantir leur réussite.

Les entrepreneurs enquêtés sont en majorité des hommes qui ont créé leurs propres entreprises grâce à leurs expériences dans le domaine, et aussi grâce à l'aide des dispositifs qui ont financé leurs projets d'investissement et qui les ont accompagnés pour les réaliser. Ces dispositifs ont contribué à la création d'emploi d'une manière directe et indirecte, d'une manière directe par la création de son propre entreprise, et indirecte par les recrutements effectués pour fonctionner leurs entreprises qui sont en majorité par le biais de l'ANEM. Ce qui confirme l'hypothèse : L'impact des principales mesures d'aide à la création d'entreprise en Algérie au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou est considérable sur le plan quantitatif mais demeure insuffisant d'un point de vue qualitatif.

Conclusion générale

Conclusion générale

Tout au long de ce travail, nous avons essayé d'apporter des réponses pour notre question principale à savoir « quel est l'impact des mesures d'accompagnement à la création d'entreprise sur l'emploi au niveau local ? Cas de la wilaya de TIZI OUZOU.

L'entrepreneuriat s'articule autour de l'entrepreneur et de l'entreprise qui est le résultat du processus entrepreneurial. La dynamique entrepreneuriale est considérée comme un processus qui marque une évolution en termes de création et de développement d'entreprises, donc l'entrepreneuriat est essentiel pour absorber le chômage. Les points que nous avons développés confirment l'existence d'une relation positive et vérifiée entre l'entrepreneuriat et l'emploi, d'un point de vue théorique (théorie classique et keynésienne) et d'un point de vue pratique (les politiques d'emploi).

C'est dans cette perspective que les pouvoirs publics algériens ont mis en place quatre dispositifs de soutien à la création de l'emploi par la création d'entreprises à savoir : la Caisse Nationale d'Assurance Chômage (CNAC), l'Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes (ANSEJ), l'Agence Nationale de Gestion du Micro Crédit (ANGEM), et l'Agence Nationale de Développement de l'Investissement (ANDI).

Les données statistiques montrent que le secteur de la PME au niveau de la wilaya de TIZI OUZOU a fait ces dernières années des avancées considérables par rapport aux années précédentes. Le nombre des PME dans la WTO passe de 23 109 en 2011 à 36 303 en 2017, d'après les résultats de l'enquête, soit en moyenne la création de 1885 entreprises chaque année. Ceci montre que les mesures adoptées par les politiques publiques, pour stimuler la création d'entreprises ont données des résultats significatifs. L'impact de cette dynamique entrepreneuriale sur l'emploi dans la WTO est nettement remarquable. Uniquement dans le cadre des dispositifs (CNAC, ANSEJ, ANGEM et ANDI) durant la période allant de 2011 à 2015, chaque année environ 14 244 emplois ont été créés.

Toutefois, par rapport à l'évolution de la demande d'emploi dans la WTO la dynamique entrepreneuriale reste insuffisante pour absorbée le chômage. En 2017, la demande d'emploi s'élève 39 203 places.

Il ressort de notre enquête par questionnaire que les bénéficiaires des dispositifs sont en majorité des hommes (78%) âgés entre 19 et 35 ans avec un niveau d'études secondaire.

D'une manière générale, la plupart des entreprises de notre échantillon ont été créées à partir de 1998, et le secteur dominant est l'industrie. Leurs financements est triangulaire (apport personnel, dispositifs et la banque) ce qui signifie que tous les entrepreneurs enquêtés sont passés par l'emprunt bancaire. L'ANSEJ est le dispositif qui a touché le maximum de bénéficiaires.

Ainsi, d'après les résultats de l'enquête, la majorité des entrepreneurs ont déclaré avoir acquis suffisamment d'expérience et de savoir-faire dans le même secteur que celui dans lequel ils ont investi. Le recours à l'appui de ces dispositifs est motivé par des raisons financières mais également par la volonté de ces entrepreneurs de bénéficier d'une formation et d'un accompagnement dans les démarches administratives.

Il ressort également de notre étude que les bénéficiaires des dispositifs créés des 7 emplois en moyenne par entreprise, ce qui confirme que la contribution des dispositifs à la création d'emploi est considérable (hypothèse vérifiée) ; cependant, les emplois créés d'après les résultats de l'enquête sont en majorité dans le cadre de l'ANEM donc ne sont pas des emplois permanents et leur nature relève des contrats à durée déterminée. Par ailleurs 59% des entrepreneurs enquêtés déclarent que les dispositifs ont joué un rôle déterminant dans la dynamique entrepreneuriale.

En fin, nous pouvons dire que la création d'emplois est considérable à travers l'ensemble de ces dispositifs mais la réalisation d'un projet d'investissement demeure difficile en Algérie.

Les principales difficultés qui entravent la réalisation de nombreux projets d'investissement sont principalement : lenteur des procédures administratives, manque de ressources financières, manque de main d'œuvre qualifiée, la non stabilité des prix des matières premières et le problème de la concurrence. Donc il faut que l'Etat considère ces

problèmes et facilite davantage l'accès aux ressources financières, humaines et matérielles, en vue de booster davantage le processus de création de nouvelles entreprises dans la WTO.

ANNEXE I :
QUESTIONNAIRE



Questionnaire

Ce questionnaire s'inscrit dans le cadre de la réalisation d'un mémoire de Master portant sur *l'impact des mesures d'accompagnement à la création d'entreprise sur l'emploi : cas de la wilaya de Tizi-Ouzou*. Ce questionnaire est anonyme et son but est exclusivement scientifique. Il s'agit d'évaluer le degré de satisfaction des promoteurs envers les mesures d'accompagnement à la création ainsi que l'impact des ces mesures sur l'emploi.

Nous vous remercions de bien vouloir consacrer un peu de votre temps pour répondre aux questions ci-après :

Identification de l'entrepreneur et son entreprise :

Sexe : Homme

Femme

Age : 19-35

36-40

Niveau d'étude : Primaire

Moyen

Secondaire

Universitaire

Activité :

Date de création :..... Commune de localisation :.....

Dispositif sollicité : ANSEJ

CNAC

ANGEM

ANDI

Formule de financement : Mixte

Triangulaire

Le montant global de votre projet :

L'apport personnel :.....

Le montant du financement : Le dispositif : La banque :

1- Est ce que la création de votre entreprise est liée à votre formation ?

Réponse : Oui

Non

2- Pour quoi vous avez choisi cette activité ?

a. Conseils de dispositif

b. Expériences dans le domaine

c. Conseils des amis et famille

3- Quel est le nombre d'emplois prédéfini dans votre projet ?.....

4- Quel est le nombre d'emplois réalisé dans votre projet ?

5- Comment avez-vous choisi vos employés ?

a. Sont dans le domaine :.....

b. Membre de la famille :.....

c. Par le biais de l'ANEM :

6- Quelle est la relation de travail avec vos employés ?

a. Contrat à durée déterminée: Pour quelle durée :

b. Contrat indéterminé :.....

c. Non déclarés :.....

7- Quel sont les formes sur les quels vous avait été accompagné au moment de la création ?

Formation

Conseil montage de projet

Formalités administratives

Conseil en financement

8- Quelles sont les raisons de recours à l'appui à la création ?

Raison financière

Formation et conseils

9- Quel est le rôle du dispositif ?

a. Es ce que le dispositif vous pousse à devenir entrepreneur ?

• Oui. Pourquoi ?

• Non. Pourquoi ?

b. Sans le dispositif, créer-vous votre entreprise ?

• Oui. Pourquoi ?

• Non. Pourquoi ?

c. Quelles sont vos difficultés actuelles ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....

ANNEXE II :
LISTE DES TABLEAUX

Liste des tableaux

Tableau N°01 : Les conditions d'éligibilités, missions et mode de financement (CNAC, ANSEJ, ANGEM)	46
Tableau N° 02 : Evolution de la population au cours des quatre derniers recensements	58
Tableau N° 03 : Evolution de nombre de placement, offre et demande d'emplois sur le marché de travail de 2011 à 2017.....	59
Tableau N° 04 : Répartition des placements par niveaux d'instruction (2017).....	61
Tableau N°05 : Les placements effectués par les dispositifs ANSEJ, CNAC (2015-2017) ...	61
Tableau N° 06 : évolution des projets créés CNAC par secteur d'activité entre 2011 et 2017..	64
Tableau N° 07 : Evolutions de nombres d'emplois créés par secteur d'activité	65
Tableau N°08 : Evolution des projets créés ANSEJ par secteur d'activité	66
Tableau N°09 : Evolutions des emplois créés par l'ANSEJ par secteur d'activité	67
Tableau N°10 : Nombre de projet financé par l'ANGEM entre 2011 et 2017	68
Tableau N°11 : Nombre d'emploi créé par l'ANGEM entre 2011 et 2017.....	69
Tableau N°12 : Evolutions de nombres de projets réalisés par l'ANDI	70
Tableau N°13 : Evolutions de nombres d'emplois créés par l'ANDI	71
Tableau N°14 : Evolution de nombre de PME privé créée entre 2011 et 2017.....	73
Tableau N°15 : La part des dispositifs dans la création des entreprises à la wilaya de Tizi-Ouzou	73
Tableau N°16 : Emploi créés à travers les dispositifs et demande d'emploi enregistrée.....	74
Tableau N°17 : Répartition des entreprises selon le secteur d'activité.....	76
Tableau N°18 : Commune de localisation de l'entreprise enquêtée	77
Tableau N°19 : Forme de l'accompagnement au moment de la création	79
Tableau N°20 : Nombre d'emploi déclaré et réalisé par les bénéficiaires des dispositifs	80
Tableau N°21 : Modes de recrutements.....	80
Tableau N° 22 : Nature de contrat de travail	81
Tableau N°23 : Rôle des dispositifs	82

ANNEXE III : LES FIGURES
(Diagrammes, graphes et schémas)

Tables des figures

Figure N°1 : Evolution de la demande et d'offre d'emploi enregistré au niveau de l'ANEM ainsi que les placements effectués.....	59
Figure N°02 : Evolution des projets créés CNAC par secteur d'activité entre 2011 et 2017..	64
Figure N°03 : Evolutions des emplois créés par CNAC	65
Figure N°04 : Evolutions des emplois créés par l'ANSEJ.....	67
Figure N°05 : Nombre de projet financé par l'ANGEM entre 2011 et 2017	68
Figure N°06 : Nombre d'emploi crée par l'ANGEM entre 2011 et 2017	69
Figure N°07 : Evolutions de nombres de projets réalisés par l'ANDI.....	71
Figure N°08 : Evolutions de nombres d'emplois créés par l'ANDI	72
Figure N°09 : Evolution de nombre de PME privé créée entre 2011 et 2017.....	73

Schéma :

Schéma N°01 : Politique gouvernementale d'appui aux PME.....	29
--	----

Tables des matières

Tables des matières

Introduction général	2
Chapitre I : l'emploi et la dynamique entrepreneuriale	
Introduction	5
Section 1 : Fondements théoriques de l'emploi	6
I.1.1. Analyse classique de l'emploi	6
I.1.2. Analyse keynésienne de l'emploi	7
I.1.3. Théorie du déséquilibre.....	9
Section 2 : l'entrepreneuriat et l'emploi	10
I.2.1 Approche explicative de l'emploi	10
I.2.1.1 Définition de l'emploi	10
I.2.1.2 chômages et taux d'activité.....	10
I.2.2 définitions et typologies de l'entrepreneuriat	12
I.2.2.1 Définition	12
I.2.2.2 Typologies de l'entrepreneuriat	13
I.2.3 Le processus entrepreneurial et ses déterminants	15
I.2.3.1 Le processus entrepreneurial	15
I.2.3.2 Les facteurs influençant l'entrepreneuriat	16
I.2.4 Rôle économique de l'entrepreneuriat	18
I.2.4.1 Rôle de l'entrepreneuriat sur l'emploi	18
I.2.4.2 Rôle de l'entrepreneuriat sur la Croissance	19
I.2.4.3 Rôle de l'entrepreneuriat sur l'innovation	19
I.2.4.4 Rôle de l'entrepreneuriat sur l'utilité personnelle.....	19
Section 3 Politiques publiques d'emploi	20
I.3.1. Définition et catégories des politiques de l'emploi.....	20
I.3.1.1. Définition	20
I.3.1.2. Grandes catégories des politiques de l'emploi	21

I.3.2 Types de politique d'emploi	22
I.3.2.1. Politiques de l'emploi qui portent principalement sur l'appariement sur le marché du travail.....	22
I.3.2.2 politiques de l'emploi qui portent principalement sur l'appariement sur les salaires ..	23
I.3.2.3. Les politiques de l'emploi qui portent principalement sur l'appariement sur le taux de chômage	24
I.3.3. Démarche globale d'une politique nationale d'emploi	24
I.3.4. Logique d'activation des politiques de l'emploi.....	24
Conclusion.....	26
Chapitre II : politiques publiques de l'emploi en Algérie : analyse à travers les dispositifs de création d'entreprise	
Introduction	27
Section 1 : Mesures d'appui à la création d'entreprise	28
II.1.1. Mesures d'appui au financement des entreprises	29
II.1.1.1 Fonds d'appui à l'investissement	29
II.1.1.2 Fonds de compétitivité industrielle.....	29
II.1.1.3 Fonds de mise à niveau des entreprises	30
II.1.2. mesures d'appui par secteur d'activité	31
II.1.2.1 Mesures en faveur de la santé	31
II.1.2.2 Mesures en faveur de l'agriculture	31
II.1.2.3 Mesures en faveur du tourisme.....	33
II.1.2.4 Mesures en faveur des technologies de l'information et de la communication.....	34
II.1.3. Mesures d'appuis à la création d'emploi et Allégement des charges salariales.....	35
II.1.3.1 Mesures d'appuis à la création d'emploi et à la lutte contre le chômage	35
II.1.3.2 Allégement des charges salariales	35
II.1.4. Structures d'appui à la création d'entreprises au niveau locale.....	36
II.1.4.1 Les centre de facilitation	37
II.1.4.2 Les pépinières d'entreprises	37
II.1.5. Autres mesures d'appui à la création d'entreprises	38

II.1.5.1 Accès au foncier destiné à l'investissement	38
II.1.5.2 Mesures visant la promotion de l'outil national de production prise dans le cadre de la révision de la réglementation des marchés publics	38
II.1.5.3 Mesures en faveur des wilayas des hauts plateaux et du sud	39
II.1.5.4 Mesures en faveur de l'exportation	39
II.1.6 Politiques publiques de promotion de l'entrepreneuriat en Algérie	41
II.1.6.1 Formation.....	41
II.1.6.2 Soutien à l'investissement	41
II.1.6.3 Innovation	42
Section 2 : Dispositifs d'aide à la création d'activité et d'emploi	42
II.2.1 Présentations des dispositifs d'aide à la création d'activité et d'emploi	43
II.2.1.1 Caisse nationale d'assurance chômage « CNAC ».....	43
II.2.1.2 Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes « ANSEJ ».....	43
II.2.1.3 Agence Nationale de Gestion du Micro crédit « ANGEM »	44
II.2.1.4 Conditions d'éligibilités, missions et mode de financement	45
II.2.1.5 Agence Nationale de développement des investissements « ANDI ».....	47
II.2.1.5.1 Présentation de l'ANDI	47
II.2.1.5.2 Les missions ANDI)	47
II.2.1.5.3 Les conditions d'éligibilités ainsi que les avantages accordés par l'ANDI	48
II.2.1.5.4 Fonds d'appui à l'investissement	50
Section 3 : Recours aux Politiques actives d'emploi	51
II.3.1 Pour une nouvelle politique de l'emploi.....	51
II.3.2 Accompagnement des jeunes vers l'emploi	51
II.3.3 Promotion de l'emploi par l'entrepreneuriat	52
Conclusion	53
Chapitre III : Impact des dispositifs d'aide à la création d'entreprise sur l'emploi dans la wilaya de Tizi-Ouzou	
Introduction	54

Section 1 : Cadre méthodologique de l'enquête	55
III.1.1 Présentation de la Wilaya de TIZI OUZOU.....	55
III.1.1.1 Situation géographique et populations	56
III.1.1.2 Evolution de la population au cours des quatre derniers recensements	55
III.1.2 Le marché de l'emploi dans la WTO	56
III.1.2.1 Les dispositifs DAIP	56
III.1.2.2 Activité d'intermédiation de l'ANEM et les programmes pour l'emploi des jeunes.....	57
III.1.3 Démarche méthodologique de l'enquête.....	60
III.1.3.1. Objectif de l'enquête	60
III.1.3.2. Méthode de collecte des données	60
III.1.3.3 Taille de l'échantillon étudié.....	61
III.1.3.4. Déroulement du questionnaire	61
Section 02 : Résultats de l'enquête auprès des dispositifs	61
III.2.1. Réalisations des différents dispositifs	62
III.2.1.1. Réalisation du CNAC.....	62
III.2.1.2. Réalisation du l'ANSEJ	64
III.2.1.3. Réalisation du l'ANGEM.....	66
III.2.1.4. Réalisation du L'ANDI	68
III.2.2 L'effet des dispositifs publics sur la dynamique entrepreneurial à la willaya de TIZI OUZOU.....	70
III.2.2.1. Aperçu sur l'évolution de la PME à la wilaya de Tizi-Ouzou	70
III.2.2.2 la place des PME créés dans le cadre des dispositifs d'appui dans la population totale des PME de la WTO	71
III.2.2.3. la place de l'emploi créé dans le cadre des dispositifs d'appui par rapport à la demande d'emploi de la WTO.....	72

Section 3 : Analyse des résultats de l'enquête par questionnaire	73
III.3.1. Présentation et identification de l'entrepreneur.....	73
III.3.1.1 Répartition des entrepreneurs par sexe.....	73
III.3.1.2 Age des créateurs	73
III.3.1.3 Niveau d'étude et formation professionnelle	73
III.3.2. Identification de l'entreprise	74
III.3.2.1. Répartition des entreprises selon le secteur d'activité.....	74
III.3.2.2. Date de création des entreprises enquêtées et leurs localisations.....	75
III.3.2.3. Commune de localisation des entreprises enquêtée	75
III.3.2.4. La raison de recours aux dispositifs	75
III.3.3. Opinion sur l'accompagnement des entreprises.....	76
III.3.3.1. Origine de l'idée du projet	76
III.3.3.2. Déterminants de choix de secteur d'activité	76
III.3.3.3. Raisons de recours des entrepreneurs à l'appui.....	77
III.3.3.4. Forme de l'accompagnement au moment de la création.....	77
III.3.4. Création d'emplois	77
III.3.4.1. Nombre d'emploi déclaré et réalisé	78
III.3.4.2. Relation de travail avec les employés	78
III.3.4.3. Nature de contrat de travail	79
III.3.4.4. Rôle des dispositifs et les difficultés rencontrées par les promoteurs.....	80
Conclusion.....	82
Conclusion générales.....	83

Bibliographie

Références Bibliographiques

Ouvrage :

- ARTUS P. MUET P. A., (1995), *Théories du chômage*, éd : ECONOMICA, Paris.
- CAPUL J.-Y., (1990), *Emploi et chômage*, éd : la documentation française N°246, Paris.
- HENRI C. (2009), *Entrepreneuriat et création d'entreprise*, éd : De BOECK, Paris
- JULIEN P. MARCHESNAY M. (1996), *L'entrepreneuriat*, éd : ÉCONOMICA, Paris.
- KEYNES J. M., (1969), *Théorie générale de l'emploi de l'intérêt et de la monnaie*, éd : Payot pour la traduction française, Paris.
- LAMOTHE O. (2005), *Politique de l'emploi et dynamique des entreprises*, éd : liaisons.
- MAKNI J. (2012), *Entrepreneuriat et développement local*, éd : universitaires européennes, paris.

Revu et article :

- BEN GUIRAT M. (26 novembre 2015), *Les Structures d'Appui à la Création d'Entreprises (SACE) Centres de Développement d'Affaires Incubateurs d'Entreprises et Pépinières d'Entreprises*,
- BENDRIMIA S. (mars 2012), *Politique de promotion de la PME en Algérie*,
- BI SEHI ANTOINE MIAN, (20avril, 2016), *L'entrepreneuriat : facteur de réduction du chômage et de création de valeur pour l'économie*.
- BOUADAM K. & MELIANI H. *Communication : Entre chômage, précarité et dépermanisation, quel politique à mettre en œuvre par les pouvoirs publics algériens*. Université Sétif.
- BOUKHARI M. Colloque international, *Rôle de l'État vis-à-vis des TPE/PME dans un pays nouvellement adhérent à l'économie de marché : cas de l'Algérie*.
- Conférence internationale du travail (2015), *les petites et moyennes entreprises et la création d'emplois décents et productifs*, 104^e session, BIT, Genève.
- El Hadi MAKBOUL, (2002), *Evolution de l'emploi et problématique du chômage en Algérie*, La lettre du cenea N°47
- ERHEL CHISTINE, (2012), in, *politique de l'emploi : tendance à l'activation donne-elle une place accrue à l'accompagnement ?* Article N°169.

- FAYOLLE, W. NAKARA, (10 Nov 2010), *Création par nécessité et précarité: la face cachée de l'entrepreneuriat*. CAHIER DE RECHERCHE n°2010-08 E4.
- FRANÇOIS J. DRAPERI, ACTE 1, (févr2010), *L'entrepreneuriat social, un mouvement de pensée inscrit dans le capitalisme*.
- GASPARD M. (1936), in, *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie*, éd : Triangle UMR 5206 et Université de Lyon, paris.
- GUNTHER SCHMID, *Les systèmes de financements des politiques d'emploi : une comparaison internationale*.
- Journal officiel de la république algérienne N°44 portant loi de finances du 26 juillet 2009
- L'équipe dynamique entrepreneuriale (2015), *l'aide à l'entrepreneuriat est –elle la seule réponse face au chômage ?*
- Les politiques de l'emploi depuis (1973), données sociales 1999.
- MEBTOUL A. (14 Aout 2017), *Quelle politique de l'emploi en Algérie, face à l'accroissement du taux de chômage ?*
- MEBTOUL A. (22 Sep 2015), journal le matin d'Algérie, *Baisse de la rente pétrolière et inflation : menaces sur le pouvoir d'achat des Algériens*.
- MECHTOUR R. *L'entrepreneuriat : Enjeux Et Importance*, Volume 13, Numéro 1, Alger.
- Mesures prises par le gouvernement en faveur de l'investissement, de la croissance économique et de l'emploi (2013).
- NELLY SCHUTZ-STEPHAN et JOSEPH GAUTER, (2010), *entrepreneuriat et créations d'emplois : des innovations pour créer son entreprise ?* N°204.
- Nouvelles modalités de concession de gré à gré des terrains, 11 aout 2015
- Promouvoir l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes, Organisation Internationale De La Francophonie.
- RAMDANE B. (3 décembre 2014), journal dépêche de Kabylie.
- RAPIAU M. T. (2010), *entrepreneuriat et forme d'emploi ...points de repères*, article N°204.
- THAMIANI M. (2013), in, *Les enjeux politiques de l'emploi*, article tribune libre.

Thèse est mémoire :

- BOURHAN A. M. (2011) Master 2, *L'entrepreneuriat et ses enjeux*, R Eco-Gestion-Communication
- DALI YOUCEF S. (2010/2011), Mémoire de Magister, *Le financement par le leasing : un nouveau moyen d'aide au développement de PME en Algérie.*,
- KASEREKA KOMBI (2008) Mémoire, *Dynamique entrepreneuriale en territoire de Lubero*, Université catholique du Graben.
- MAMADOU TOLOBA, (2004), Mémoire, *impact de l'auto emploi sur le chômage dans la ville de Bamako.*

Sites internet :

- Caisse de Garantie des Crédits d'Investissement CGCI-PME. Extrait de l'El mouwatin
- code de l'investissement, ANDI
- guide fiscal du jeune promoteur d'investissement, 2017.
- Guide investir en Algérie, édition 2011.
- <http://www.anem.dz>
- <http://www.apc-algercentre.dz>
- Voir www.mfdgi.gov.dz/index.php/vos-avantages-fiscaux
- voir www.minagri.dz
- Wwww, WIKIPEDIA.org
- www.angem.dz.fr/
- Dictionnaire économique et financier, *Entrepreneur : définition, traduction et synonymes.*

Textes législatives :

- Journal officiel de la république algérienne N°40 portant loi de finances du 20 juillet 2011, (Art.51 LFC)
- Journal officiel de la république algérienne N°40 portant loi de finances du 20 juillet 2011, (Art 50 LFC 2011)
- Journal officiel de la république algérienne N°40 portant loi de finances du 20 juillet 2011, (Art.106)

- Journal officiel de la république algerienne N°44 portant loi de finances du 26 juillet 2009
- Journal officiel de la république algerienne N°49 portant loi de finances du 29 aout 2010
- Journale officiel de la république algerienne N°13 portant loi de finances du 06 mars 2013
- Journale officiel de la république algerienne N°46, 3 aout 2016.
- Loi n° 01-21 du 07 Choual 1422 correspondant au 22 décembre 2001 portant loi de finances pour 2002.
- Loi n° 10-13 du 23 Moharram 1432 correspondant au 29 décembre 2010 portant loi de finances pour 2011
- Loi n° 11-16 du 3 Safar 1433 correspondant au 28 décembre 2011 portant loi de finances pour 2012. (Art 84)
- Loi n°11-16 du 28 décembre 2011 portant loi de finances pour 2012(Art 49).
- Loi n°90-11 du 21 avril 1990 relative aux relations de travail, modifiée et complétée au 11 janvier 1997
- Ordonnance n° 09-01 du 29 Rajab 1430 correspondant au 22 juillet 2009.

Documents statistiques :

- Annuaire statistique de la WTO. Année 2016. Éd 2017
- Annuaire statistique, Direction de Programmation et suivi Budgétaire de la Wilaya de TIZI OUZOU(DPSB), ED 2013.